



EDK | CDIP | CDPE | CDEP |

Konferenz der kantonalen Erziehungsdirektorinnen und -direktoren
Conférence des directrices et directeurs cantonaux de l'instruction publique
Conferenza delle direttrici e dei direttori cantonali della pubblica educazione
Conferenza da las directuras e dals directurs chantunals da l'educaziun publica

Rapport annuel 2023

Berne, avril 2024

Gemeinsam für Bildung, Kultur und Sport
Au service de l'éducation, de la culture et du sport
Insieme per l'educazione, la cultura e lo sport
Ensemen per l'educaziun, la cultura ed il sport

Table des matières

Une année placée sous le signe du monitoring : rapport sur l'éducation, monitoring des compétences fondamentales et PISA	3
1 Mise en œuvre du concordat scolaire	5
1.1 Information, documentation et communication	5
1.2 Monitoring de l'éducation et numérisation	8
1.3 Scolarité obligatoire	12
1.4 Degré secondaire II formation générale	15
1.5 Formation professionnelle et formation continue	18
1.6 Orientation professionnelle, universitaire et de carrière	24
1.7 Représentation des intérêts des cantons face à la Confédération	27
1.8 Représentation de la Suisse dans les organisations internationales	29
1.9 Assistance administrative	31
2 Mise en œuvre des autres concordats du domaine de l'éducation	33
2.1 Concordat HarmoS	33
2.2 Concordat sur la pédagogie spécialisée	35
2.3 Concordat sur les hautes écoles	37
2.4 Accord sur la reconnaissance des diplômes	38
2.5 Accords de financement	40
2.6 Concordat sur les bourses d'études	41
3 Culture et sport	44
3.1 Culture	44
3.2 Sport	46
Annexes	48



Une année placée sous le signe du monitoring : rapport sur l'éducation, monitoring des compétences fondamentales et PISA

I

Dès le début, avec la publication de l'édition 2023 du rapport sur l'éducation en Suisse, l'année 2023 aura été placée sous le signe du monitoring de l'éducation. La publication du rapport a été reportée d'une année en raison de la pandémie de COVID-19, ce qui a permis de tenir compte d'analyses récentes et révélatrices des effets de la pandémie dans le domaine de l'éducation.

Comme le montre cette cinquième édition du rapport sous sa forme actuelle, la pandémie a aussi offert de nouvelles perspectives, notamment dans le domaine de la numérisation. Il est vrai que l'interdiction temporaire de l'enseignement en présentiel a soulevé des défis importants pour tous les acteurs de l'éducation et de la formation, par exemple sur le plan organisationnel. En revanche, ce passage soudain à l'enseignement (numérique) à distance a ouvert de nouveaux accès et de nombreuses possibilités jusqu'alors inexploitées ou inconnues en lien avec la numérisation.

En s'appuyant sur les conclusions du rapport sur l'éducation, le SEFRI et la CDIP ont réévalué leurs objectifs politiques communs et les ont en partie actualisés. Il s'agit d'objectifs stratégiques fixés à long terme par la Confédération et les cantons pour l'espace suisse de formation. Il n'a pas été jugé nécessaire de définir de nouveaux objectifs.

II

Dans le cadre de ses assemblées plénières, la CDIP a décidé en 2023 de poursuivre et de pérenniser le monitoring des compétences fondamentales. À l'avenir,

les élèves d'une même cohorte seront testés à deux reprises à un intervalle de quatre ans, soit en 8^e et 11^e années scolaires, sur leurs compétences dans leur langue de scolarisation, en mathématiques et en langues étrangères. Le nouveau programme de monitoring remplace la vérification de l'atteinte des compétences fondamentales.

L'objectif reste toutefois le même, c'est-à-dire déterminer, pour chaque canton, la part d'élèves qui atteignent les compétences fondamentales. La première enquête principale aura lieu en 2028 et la deuxième en 11^e année de la même volée, trois ans plus tard. Les résultats de la prochaine et dernière vérification de l'atteinte des compétences fondamentales devraient être publiés à la mi-2025 et à la mi-2026.

III

Le rapport national PISA 2022 a donné lieu à bien des discussions en fin d'année. Les résultats de l'enquête montrent qu'en comparaison internationale, les jeunes de 15 ans en Suisse ont obtenu des résultats allant de bons à très bons en mathématiques, en lecture et en sciences. La Suisse se situe au-dessus de la moyenne de l'OCDE dans les trois domaines de compétences testés. Une fois de plus, c'est en mathématiques que les jeunes de 15 ans ont obtenu les meilleurs résultats.

Tout comme le rapport sur l'éducation, le rapport PISA est sorti avec un an de retard. Il est intéressant de constater que de nombreux jeunes font état d'expériences d'apprentissage positives et d'un niveau de bien-être élevé pendant les périodes où les écoles étaient fermées à cause de la pandémie. En revanche,



leur motivation à l'étude a été nettement affectée, faisant défaut chez près de la moitié des élèves interrogés. Comme le montrent les résultats de l'étude, c'est surtout la disponibilité des enseignantes et enseignants qui a permis d'améliorer la motivation des élèves.

IV

En milieu d'année, la CDIP a adopté lors de son assemblée plénière les bases juridiques entièrement révisées pour la maturité gymnasiale. Cette révision totale met à jour plusieurs documents sur la reconnaissance des certificats de maturité gymnasiale : le règlement de la CDIP (RRM) et l'ordonnance du Conseil fédéral (ORM), dont la teneur est identique, ainsi que la convention administrative de 1995 passée entre le Conseil fédéral et la CDIP. Les bases juridiques ainsi révisées renforcent les compétences fondamentales dans la langue de scolarisation et en mathématiques, et revalorisent l'informatique et l'économie et le droit, jusqu'alors disciplines obligatoires, en les déplaçant vers les disciplines fondamentales. En outre, les options spécifiques et les options complémentaires ne sont plus limitées à une liste exhaustive ; les cantons pourront ainsi proposer davantage de disciplines à l'avenir.

Par ailleurs, l'audition officielle sur le plan d'études cadre a eu lieu de septembre à la mi-décembre. Le

plan d'études cadre décrit les exigences minimales en matière de contenus de formation et de compétences, et contribue à la création d'exigences comparables au niveau de l'enseignement gymnasial. Il est prévu que tous les textes révisés entrent en vigueur le 1^{er} août 2024.

V

Tout au long de l'année, la CDIP a publié plusieurs prises de position. Les directrices et directeurs cantonaux de l'instruction publique se sont notamment exprimés sur le message FRI 2025–2028. Outre une croissance financière d'au moins 2,5 %, la CDIP demande à la Confédération de s'engager davantage dans le financement de la formation professionnelle. Dans sa troisième revendication, la CDIP affirme que les cantons dépendront encore à l'avenir de solides contributions de base de la part de la Confédération ainsi que de dépenses liées pour l'encouragement des hautes écoles, ceci en tenant compte du renchérissement. La CDIP a également pris position sur le nouveau message culture de la Confédération. Elle déploie notamment la réduction générale de 2 % des contributions fédérales prévue pour 2024, ce qui signifie de facto que la Confédération se désengage du domaine de la culture. La CDIP a également pris position sur la loi Movetia, la loi sur le fonds Horizon et l'initiative sur les soins infirmiers.





1 Mise en œuvre du concordat scolaire

1.1 Information, documentation et communication

Objectifs

Informer régulièrement le public sur les travaux de coopération menés dans le domaine de l'éducation en Suisse ainsi que sur les tâches et compétences des différents acteurs de l'espace suisse de formation. Présenter le système éducatif suisse et ses variations cantonales et expliciter les modalités de son fonctionnement. Contribuer à l'intelligibilité du fédéralisme dans le domaine de l'éducation et à la conscience de l'importance qu'il revêt dans un pays plurilingue. Favoriser la gestion et le transfert des connaissances entre les domaines politiques, l'administration de l'éducation et la recherche.

Travaux

Rassembler systématiquement, traiter et rendre accessibles au grand public les informations relatives au système éducatif suisse, en mettant l'accent sur la possibilité d'apparier les données provenant de l'administration, de la recherche et de la politique (servir de trait d'union / *linked data*).

Le Centre d'information et de documentation IDES a joué son rôle de plaque tournante de l'information et de la documentation à l'interface des domaines de la politique, de l'administration et de la recherche, ceci grâce à ses activités documentaires (collection d'informations et de documents), de description ainsi que par les outils qu'il met à la disposition des différents acteurs. Pendant l'année sous revue, il a entre autres été passablement occupé par la question de la pénurie d'enseignantes et enseignants. IDES a mis à la disposition des cantons des informations concernant les analyses réalisées et les mesures adoptées à cet égard, et ce, afin de leur permettre d'échanger sur leurs pratiques. IDES a aussi continué de recueillir, à l'intention des acteurs concernés, des informations relatives à la scolarisation et à la formation des enfants, des adolescentes et adolescents et des jeunes adultes qui ont fui l'Ukraine. Une enquête a par exemple été conduite quant à la participation des personnes au bénéfice du statut S à des formations du degré secondaire II.

Contribuer à la gestion des connaissances et à l'application du principe le numérique d'abord en développant le Serveur suisse de documents edudoc.ch et la plateforme de la CDIP. Renforcer la collaboration en réseau.

Sur le Serveur suisse de documents pour l'éducation et la formation edudoc.ch, les informations concernant les collections thématiques et institutionnelles ont été étoffées et ont permis d'améliorer grandement la communication sur les services ainsi mis à disposition par IDES et les autres institutions qui collaborent à l'alimentation de ce serveur. Plusieurs projets en lien avec des développements du web des données (*linked data*) ont été initiés avec différents partenaires (HES des Grisons ; Switch ; HEP de Zurich). Ces projets laissent entrevoir les développements d'edudoc.ch pour les prochaines années, y compris dans l'utilisation du potentiel de l'intelligence artificielle pour le traitement de grands nombres de données et documents.



La plateforme de la CDIP s'est établie depuis 2018 en tant qu'instrument de mise à disposition des documents pour les organes de la CDIP et en tant que plateforme de travail pour les conférences spécialisées, agences spécialisées et groupes de travail du réseau de la CDIP, dans la perspective du principe *Le numérique d'abord*. Tous les acteurs de la CDIP et des conférences régionales germanophones EDK-Ost, BKZ et NW EDK disposent désormais d'une infrastructure propre, sur mesure et sécurisée, pour leur collaboration au sein de l'espace suisse de formation, qui leur permet de stocker les documents de séance aussi bien que les décisions, en passant par les documents élaborés en commun au sein de groupes de travail, en collaboration avec les conférences spécialisées, les agences spécialisées et la Confédération. L'année 2023 a marqué la consolidation de ce système.

Élaborer des produits et proposer des services visant :

- à rassembler les informations relatives aux structures et aux développements du système éducatif en Suisse ;
- à suivre l'actualité de la politique éducationnelle, à identifier et à mettre en évidence les tendances ;
- à rassembler et à synthétiser des informations thématiques spécifiques et à combler les lacunes.

Les résultats de l'enquête réalisée auprès des cantons (année scolaire 2022/2023) conjointement avec les départements cantonaux de l'instruction publique, de même que les présentations graphiques des structures scolaires cantonales pour l'année scolaire 2023/2024, ont été mis au point et publiés. Plusieurs dossiers thématiques ont aussi été mis à jour (par ex. sur la mémoire de l'Holocauste et la prévention des crimes contre l'humanité, sur la liberté de conscience et de croyance à l'école, sur les bases légales concernant l'assurance et le développement de la qualité, sur les offres transitoires dans les cantons ou encore sur les grilles horaires de la scolarité obligatoire). Le système d'information forum@ides a été poursuivi. Il présente, d'une part, les interventions parlementaires issues des parlements cantonaux et des Chambres fédérales et, d'autre part, les publications principales en lien avec la politique de l'éducation. IDES a désormais introduit un système facilitant le traitement des procédures de consultation de la Confédération. Les départements cantonaux de l'instruction publique sont informés lorsque des consultations ont un lien avec les domaines de l'éducation et de la formation, de la culture ou du sport ; ils savent ainsi s'il y a lieu d'impliquer des conférences spécialisées ou des agences spécialisées de la CDIP et quelles sont les activités prévues du côté du Secrétariat général de la CDIP (par ex. rédaction d'un modèle de prise de position).

En outre, IDES a répondu par écrit à quelque 220 questions provenant des administrations cantonales, des services fédéraux, de la recherche, de la presse ainsi que de particuliers.

Jouer le rôle de centre de compétences pour les demandes de renseignement émanant de Suisse ou de l'étranger concernant le système éducatif suisse ; élaborer et mettre à disposition des descriptions du système éducatif suisse s'adressant à différents groupes cibles.

La présentation en cinq langues du système éducatif suisse est toujours accessible, dans une forme légèrement adaptée.

En sa qualité d'unité nationale (*National Unit Switzerland*) pour le réseau d'information sur l'éducation en Europe (Eurydice), IDES a pris part au nom de la Suisse à différentes études thématiques (par ex. *Promoting*



diversity and inclusion in schools, Key data on teaching languages at school ou Mobility scoreboard : Higher education background report) sur décision du Comité de coordination Monitoring de l'éducation (CC M). Certains chapitres de la présentation du système éducatif suisse sur Eurydice ont été retravaillés de manière systématique.

Utiliser les canaux de communication propres à la CDIP (site web, mailings) pour faire connaître les décisions, projets ou autre thèmes prioritaires de la CDIP auprès de différents groupes cibles en utilisant différents formats numériques comme des vidéos, des articles du blog ou du fil d'actualité, des infographies ou des infolettres.

En 2023, la CDIP a publié cinq communiqués de presse et envoyé six infolettres électroniques. Elle a mis en vedette sur la page d'accueil de son site 29 articles d'actualité sur divers sujets la concernant (nouvelles de projets, décisions, prises de position, etc.). Elle y a également publié 22 articles de blog en français ou en allemand. Sur l'ensemble de l'année, elle a répondu à 149 demandes de la presse au total. Elle a aussi produit et publié une nouvelle petite vidéo sur le thème des concordats. Elle a rédigé neuf prises de position sur des questions politiques d'actualité (objectifs politiques, message FRI, admission sans examen aux hautes écoles pédagogiques pour les titulaires d'une maturité professionnelle).

Depuis le mois de mars 2023, la CDIP possède une page LinkedIn et est active sur les réseaux sociaux. Au total, elle a diffusé 52 publications par ce canal. Cette nouvelle mesure de communication a eu les effets escomptés : fin 2023, la CDIP comptait environ 1150 abonnés et abonnées. Les publications ont été lues près de 60 000 fois, ont suscité des milliers de réactions, été régulièrement commentées et partagées à de nombreuses reprises.

Assurer en continu l'information de la presse à travers des conférences et des points de presse, des communiqués et des annonces de publication ou en répondant aux demandes des médias.

La tâche de communication a porté notamment sur la publication de l'édition 2023 du rapport sur l'éducation en Suisse et celle des résultats de l'étude PISA 2022. La CDIP a aussi rendu compte tout au long de l'année de l'avancement des projets en cours, tels que l'évolution de la maturité gymnasiale. Elle a accordé plusieurs interviews générales à des journalistes, certaines conjointement avec des agences spécialisées.

Renforcer la réputation et développer la confiance grâce à un marketing de contenu ciblé. Faire comprendre en permanence le fonctionnement du système éducatif et les avantages du fédéralisme de l'éducation.

L'organisation de l'exposition réalisée à l'occasion des 125 ans de la CDIP et le chapeautage de sa tournée en Suisse ont été au centre des travaux de communication portant spécifiquement sur le fédéralisme dans l'éducation. Au total, l'exposition s'est arrêtée à 18 endroits répartis sur 13 cantons et a souvent été combinée à d'autres événements ayant pour thème le fédéralisme. Elle a fait l'objet de nombreuses tables rondes. Le fait qu'elle ait notamment été présentée dans des hautes écoles pédagogiques et dans le cadre de deux salons sur la formation a en outre permis de sensibiliser le grand public.

1.2 Monitorage de l'éducation et numérisation

Objectifs

Créer avec la Confédération les conditions permettant un développement solidement étayé du système d'éducation, notamment par l'apport de données scientifiques. Assurer l'observation longue durée de ce système avec l'aide de la recherche et de la statistique, publier à intervalles réguliers un rapport global sur l'éducation et en tirer des enseignements pour le développement du système d'éducation. Anticiper les opportunités et les défis de la transformation numérique dans le système éducatif. Mettre en œuvre le plan d'action élaboré sur la base de la stratégie numérique.

Travaux

Avec la Confédération, pourvoir au processus de monitorage, notamment :

- en coordonnant avec l'Office fédéral de la statistique (OFS) l'appariement des données résultant d'enquêtes ou issues de statistiques officielles ;
- en assurant l'analyse du rapport 2018 sur l'éducation et en accompagnant la publication du rapport 2023 ;
- en examinant dans quelle mesure et de quelle manière les résultats de l'étude des parcours éducatifs peuvent être utilisés pour améliorer l'équité ;
- en assurant l'analyse du rapport sur la pédagogie spécialisée et en en déduisant le cas échéant des mesures (cf. point 2.2) ;
- en assurant l'analyse du rapport sur la numérisation et en en déduisant le cas échéant des mesures ;
- en veillant à l'utilisation des effets de synergie entre les divers projets d'éducativité et les autres enquêtes apportant des éclairages sur la qualité des systèmes éducatifs.

Pour répondre aux besoins de différents projets de recherche, l'Office fédéral de la statistique (OFS) a apparié notamment les données de la vérification de l'atteinte des compétences fondamentales (enquêtes 2016 et 2017) et celles de PISA 2018, ou accompagné le processus. Il prépare actuellement l'appariement des données tirées de PISA 2022.

Le Secrétariat d'État à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI) et la CDIP ont continué leur évaluation du rapport d'approfondissement *Pédagogie spécialisée en Suisse* (2021). Le développement de la statistique de la pédagogie spécialisée s'est poursuivi en collaboration avec l'OFS et le Centre suisse de pédagogie spécialisée (CSPS). Il est prévu de le mettre en œuvre dans le cadre du Programme pluriannuel de la statistique fédérale 2024–2027. Le 8 septembre 2023 s'est tenue une journée d'échanges fructueux avec les chercheurs et chercheuses du domaine de la pédagogie spécialisée. Organisée en collaboration avec le CSPS, elle était consacrée à l'accès aux données de la Confédération et des cantons pouvant se révéler intéressantes pour des projets de recherche en pédagogie spécialisée, ainsi qu'à l'appariement des jeux de données. Une prochaine journée d'échanges est envisagée pour 2025.

Avec la Confédération, déduire du monitorage de l'éducation des objectifs politiques pour l'espace suisse de l'éducation et de la formation.



Les observations du monitoring de l'éducation sont analysées en permanence. Le 27 octobre 2023, la CDIP et le Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche (DEFR) ont confirmé leurs objectifs politiques communs à long terme.

Mettre en place la Commission Équité et formation.

La Commission Équité et formation (CoEF), élue par le Comité de la CDIP pour la période courant du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2026, a commencé ses travaux le 22 septembre 2023. Après avoir fait connaissance, chaque membre a expliqué son rapport avec le thème de l'équité en matière d'éducation et de formation, puis la présidente a décrit la conception qu'a la CDIP de ce sujet ainsi que du fédéralisme. L'organe a consacré sa première discussion de fond aux recommandations de la Commission fédérale pour les questions féminines (CFQF) et s'est penché sur les différents axes d'inégalité. Selon la CoEF, le rapport ne requiert pas de réaction immédiate de la part de la CDIP ; cette dernière a donc renoncé à émettre une prise de position à l'attention des organes politiques. La CoEF se réunira trois fois en 2024 (en mars, juin et septembre).

Assurer la vérification de l'atteinte des compétences fondamentales.

Rapport : voir le point 2.1.

Avec la Confédération, donner mandat au Centre suisse de coordination sur la recherche en éducation (CSRE) de documenter et de faire connaître les travaux de recherche consacrés à l'éducation en Suisse et de jouer un rôle coordinateur dans les coopérations nationales et internationales.

En mars 2023, le CSRE a publié l'édition 2023 du rapport sur l'éducation dans les trois langues officielles ainsi qu'en anglais. Au préalable, la CDIP, le SEFRI et le CSRE se sont réunis pour un séminaire d'une journée auquel ont participé plus de 100 personnes. Le rapport sur l'éducation a fait l'objet, de la part des collaborateurs et collaboratrices du CSRE, de près de 80 présentations publiques, de publications plus spécifiques et de communications dans la presse et sur les réseaux sociaux. Le CSRE a en outre assumé diverses tâches de coordination et de documentation dans le domaine de l'éducation, dont rend compte son rapport annuel.

Le SEFRI et le Secrétariat général de la CDIP étaient en train de rédiger un contrat avec le CSRE en vue de l'élaboration du rapport sur l'éducation 2026 ; ce contrat suivra la même structure que l'actuel.

Entretenir les échanges avec les scientifiques et les chercheurs, en particulier avec ceux qui travaillent au sein des institutions chargées de la formation du corps enseignant, et valoriser leurs résultats pour le développement des filières d'études et des programmes de formation continue.

Les échanges se sont faits par l'intermédiaire des représentations des hautes écoles et en particulier des hautes écoles pédagogiques (Chambre des HEP de swissuniversities) au sein de diverses commissions et conférences spécialisées.

Avec la Confédération, s'assurer de la réalisation des travaux concluant PISA 2022 et accompagner la publication des résultats des enquêtes ; lancer la mise en œuvre de la participation de la Suisse à l'enquête PISA 2025



en négociant notamment l'externalisation du mandat ; réexaminer régulièrement l'opportunité de participer à d'autres évaluations internationales.

Les résultats de PISA 2022 sont parus le 5 décembre 2023. Le rapport national *PISA 2022. La Suisse sous la loupe* a été publié le même jour (dans les trois langues officielles), de même que les deux premiers volumes du rapport international de l'OCDE. Les résultats des jeunes âgés de 15 ans étaient réjouissants pour la Suisse en comparaison internationale. En mathématiques, domaine principal de PISA 2022, la Suisse et l'Estonie sont les pays hors Asie qui ont obtenu les meilleurs résultats. Les résultats étaient tout de même légèrement plus bas qu'en 2015. En ce qui concerne la lecture et les sciences, les performances des élèves demeurent constantes, quoique légèrement plus basses qu'en 2015. Cette constance des résultats mérite d'être soulignée, étant donné que les performances de la grande majorité des pays participant à PISA 2022 se sont révélées nettement moins bonnes cette année. Les résultats suisses montrent que les personnes défavorisées sur le plan socioéconomique réalisent des performances nettement moins bonnes que les personnes favorisées, et que cet écart s'est encore creusé.

Un accord de coopération a pu être élaboré avec le Centre interfacultaire pour la recherche en éducation (ICER) de l'Université de Berne en vue de la réalisation de PISA 2025 en Suisse. Les travaux pour PISA 2025 sont lancés. L'enquête pilote devrait avoir lieu au deuxième trimestre 2024.

En partenariat avec le Comité de coordination Monitoring de l'éducation, la CDIP et le SEFRI ont examiné la possibilité d'une participation de la Suisse à l'*International Early Learning and Child Well-being Study* (IELS), un programme de l'OCDE, et à l'*International Computer and Information Literacy Study* (ICILS), une étude de l'*International Association for the Evaluation of Educational Achievement* (IEA).

Valoriser pour le monitoring de l'éducation les résultats des évaluations d'établissement et des enquêtes standardisées auprès des élèves à l'issue du degré secondaire II.

En raison d'un manque de ressources en personnel, le CSRE ne peut pas poursuivre le traitement des données pour l'instant.

Avec la Confédération, garantir la cohérence de la mise en œuvre des stratégies et mesures respectives dans le domaine de la numérisation,

- en poursuivant la mise en place de la fédération Edulog avec Educa et en examinant la nécessité de créer un concordat portant sur l'utilisation des données (Edulog) ;
- en poursuivant la mise en œuvre des projets opérationnels prévus en lien avec l'ancien programme *OPTIMA* (optimisation des échanges de données entre partenaires de la formation professionnelle) (cf. point 1.5) et en examinant l'opportunité de poursuivre le projet d'Educa *Fédération des données pour la formation professionnelle* ;
- en poursuivant les activités du Réseau des délégués et déléguées cantonaux pour la numérisation dans le domaine de l'éducation ;
- en développant des activités correspondant aux discussions du réseau et, le cas échéant, en élaborant des recommandations relatives à l'équipement des établissements scolaires en infrastructures et en services numériques.



Le réseau des délégués et déléguées cantonaux à la numérisation s'est réuni une fois en 2023. Une rencontre d'échange d'expériences a eu lieu avec pour thématiques, d'une part, l'agilité dans l'administration de l'éducation et de la formation et, d'autre part, l'évolution de l'école en lien avec l'utilisation des technologies numériques.

Les travaux concernant le programme *Utilisation des données* d'Educa ont bien avancé en 2023. Ainsi, le programme a pu être complété par d'autres projets et par l'arrivée de nouveaux partenaires de coordination. Ces derniers apportent à l'agence spécialisée leurs connaissances techniques et juridiques pour ce qui touche à l'utilisation actuelle et future des données dans l'enseignement et assurent la consolidation des résultats dans la pratique. Au cours de l'année sous revue, l'agence spécialisée a régulièrement rendu compte de l'avancement de ces projets au Comité de coordination Numérisation de l'éducation (CC N). Il a été décidé, en juin 2023, de mettre fin aux travaux du projet *Fédération des données dans la formation professionnelle* d'Educa à l'issue de la première phase. Il reste possible de mettre en œuvre des parties de ce projet, c'est-à-dire des incréments.

En 2023, la phase d'introduction d'Edulog a été prolongée de deux ans, après que l'Assemblée plénière a donné son approbation à l'automne 2022. En parallèle, les cantons se sont également dits prêts à s'engager plus activement dans ce projet. Le nombre d'identités fédérées et de fournisseurs de services affiliés a constamment augmenté en 2023. L'ajout de fonctions supplémentaires (par ex. la liste d'autorisation ou « liste blanche ») a permis de répondre aux nouveaux besoins des cantons ou des utilisateurs et utilisatrices. De plus, les contrats de fédération ont été révisés et mis à jour.

Du côté des acquisitions, Educa a lancé l'élaboration de nouveaux outils et offres TIC. L'accent est mis sur l'échange d'expériences dans le domaine de l'éducation et de la formation, sur l'utilisation des effets de synergie et sur une possible convergence des outils déjà acquis. L'offre de contrat-cadre avec Microsoft a pu être prolongée pour une durée initiale d'un an, compte tenu des nouvelles bases légales en matière de protection des données.

Avec la Confédération, charger l'agence spécialisée Educa

- **de créer des bases à l'échelle suisse pour l'espace numérique suisse de l'éducation et de la formation ;**
- **d'étudier les évolutions technologiques et de les relier au développement de la qualité au niveau de de la scolarité obligatoire (degrés primaire et secondaire I), de la formation professionnelle initiale, des gymnases et des écoles de culture générale (degré secondaire II).**

Sur mandat de la CDIP et du SEFRI, l'agence spécialisée Educa a élaboré des bases conceptuelles en vue d'une politique nationale en matière d'utilisation des données. En lien avec cette nouvelle politique, un guichet et un programme d'accompagnement pour les projets sont ouverts. Le dialogue avec les nouveaux acteurs de l'espace numérique de formation s'est poursuivi par une rencontre portant sur les aspects juridiques. Cette occasion a permis de clarifier auprès d'Edulog (Fédération des services d'identité) certaines questions sur la possibilité d'utiliser le numéro AVS comme identifiant. Dans le cadre de ces clarifications, la CDIP a été reconnue par la Centrale de compensation (CdC) en tant qu'utilisatrice systématique du numéro AVS.



Charger une institution spécialisée d'examiner l'opportunité de concevoir, à partir des plans d'études régionaux, un modèle de compétences numériques des élèves de la scolarité obligatoire prenant en compte la transition vers le degré secondaire II ; clarifier la nécessité de contrôler l'atteinte de ces compétences.

Pas d'activités dans ce domaine en 2023.

1.3 Scolarité obligatoire

Objectifs

Renforcer le dialogue et la coopération dans le domaine de la scolarité obligatoire.

Travaux

À travers la Conférence suisse des services de la scolarité obligatoire (CSSO), assurer les échanges et la collaboration entre les services cantonaux de la scolarité obligatoire ; réexaminer et le cas échéant adapter les mandats et les tâches des organes et réseaux qui existent dans ce domaine.

Les membres de la Conférence suisse des services de l'enseignement obligatoire (CSSO) se sont réunis à deux reprises. La première séance a permis, après une présentation d'Educa sur le thème de la protection des données, de mener un échange en lien avec l'utilisation à l'école d'œuvres sous forme numérique. Une deuxième présentation, proposée par Movetia, a donné un aperçu des prestations que fournit l'agence. Les membres ont ensuite discuté de mesures qui permettraient de savoir dans quelle proportion Movetia pourrait contribuer à renforcer les échanges et la mobilité à l'école obligatoire.

L'assemblée de novembre s'est tenue sur le site du salon Swissdidac. Les membres ont été informés de la planification de la période d'activité à venir pour le monitoring des compétences fondamentales et ont discuté de la façon dont il convient dorénavant de représenter les services de la scolarité obligatoire dans l'organe stratégique. L'état des travaux liés à l'évolution de la statistique nationale de la pédagogie spécialisée a également fait l'objet d'une présentation et des clarifications ont été apportées quant à l'index de questions. Le projet *profilsd'exigences.ch* a été présenté aux membres, et la Chambre des hautes écoles pédagogiques a exposé ses réflexions sur l'évolution de la formation des enseignantes et enseignants du degré primaire. Un tour de table a ensuite été réalisé en vue des discussions politiques à l'échelon intercantonal.

En ce qui concerne la stratégie des langues et les échanges :

- **soutenir selon les besoins les cantons dans leur mise en œuvre de la stratégie pour la coordination de l'enseignement des langues durant la scolarité obligatoire ;**
- **organiser, sous l'égide des services cantonaux de la scolarité obligatoire, une journée inter-réseaux portant sur les recommandations de 2017 relatives à l'enseignement des langues étrangères (langues nationales et anglais) à l'école obligatoire et promouvoir les échanges intercantonaux entre spécialistes du domaine ;**



- accompagner les cantons dans le traitement des questions relatives à l'enseignement de la langue et de la culture d'origine (LCO) ;
- vérifier dans quelle mesure les recommandations d'exécution relatives à la coordination intercantonale des échanges et de la mobilité déploient les effets voulus ;
- engager des experts et coordonner les travaux du groupe d'experts chargé de préévaluer les projets au niveau de la scolarité obligatoire et du degré secondaire II qui seraient susceptibles de recevoir des aides financières de la Confédération en vertu de la loi sur les langues et de l'ordonnance sur les langues (art. 10 et 11).

Un argumentaire a été préparé pour soutenir les cantons participant au projet *Passepartout* à la suite du dépôt d'interventions cantonales visant la suppression de l'apprentissage précoce du français en Suisse alémanique.

La CSSO a inscrit dans sa liste des sujets à traiter l'organisation d'une journée inter-réseaux portant sur les recommandations du 26 octobre 2017 relatives à l'enseignement des langues étrangères (langues nationales et anglais) à l'école obligatoire.

Une délégation du Portugal a initié des représentantes et représentants des cantons à la numérisation de l'enseignement LCO et abordé les obstacles d'ordre organisationnel liés à la mise en œuvre que rencontrent les cantons et les communes.

Le Secrétariat général a coordonné avec les membres du comité d'experts l'examen préliminaire des demandes d'aide financière adressées à la Confédération pour la promotion des langues nationales dans l'enseignement et pour la promotion de l'acquisition par les allophones de leur langue première (LCO), qui peuvent être financées par la Confédération au titre de la loi sur les langues et des art. 10 et 11 de l'ordonnance sur les langues. Au total, 18 demandes de projets ont été examinées (dont neuf se fondant sur l'art. 10 et six sur l'art. 11), et les recommandations, soumises à l'Office fédéral de la culture (OFC).

Le Secrétariat général a participé à l'organisation de la rencontre sur le plurilinguisme chapeauté par l'OFC, de laquelle il est ressorti que le bilan de l'encouragement de projets linguistiques sur les dix ans écoulés était positif.

Monitoring de l'éducation et transition numérique

Rapport: voir le point 2.1.

Afin d'encourager le dialogue et d'optimiser la transition du degré primaire vers le secondaire I et du degré secondaire I vers le secondaire II :

- intégrer de manière appropriée tous les niveaux d'enseignement lors de la création d'organes et de réseaux inter-degrés et veiller à ce que le niveau voisin soit représenté dans les organes et réseaux dédiés à un degré ;
- favoriser la comparabilité des modalités de la transition et des procédures de sélection dans les réseaux qui s'occupent du passage d'un degré vers un autre, à travers les échanges et la discussion d'exemples de



- bonnes pratiques et en tenant compte des enfants et jeunes à besoins éducatifs particuliers ;
- renforcer la collaboration avec les services d'orientation professionnelle, universitaire et de carrière par des mesures concrètes et veiller à ce qu'elle profite dans les cantons à la préparation au choix d'une profession (cf. point 1.6);
 - déterminer les besoins en matière d'échange et de coordination entre les niveaux d'enseignement et à l'intérieur de ceux-ci, en menant la démarche avec la Conférence suisse des services de l'enseignement secondaire II formation générale (CESFG), la Conférence suisse des offices de la formation professionnelle (CSFP) et la Conférence suisse des services de la scolarité obligatoire (CSSO).

Rapport: voir les points 1.4, 1.5 et 1.6.

En ce qui concerne l'éducation au développement durable (EDD) :

- représenter les cantons au sein du groupe des mandants de la Fondation éducation21, assister en tant qu'hôte aux rencontres du groupe EDD de la Confédération et représenter les cantons au sein du Groupe consultatif du Réseau d'écoles21 ;
- s'engager activement dans le réseau des responsables cantonaux pour la promotion de la santé et la prévention dans les écoles, exercer la fonction d'hôte dans le Réseau suisse éducation+santé et assurer, en fonction des situations, le contact et les échanges avec la CDS, l'OFSP, Promotion Santé Suisse ainsi que d'autres acteurs appropriés.

Le Secrétariat général a pris part aux séances ordinaires du groupe des mandants ainsi qu'aux séances supplémentaires consacrées aux préparatifs et aux travaux de suivi en rapport avec l'évaluation de la Fondation éducation21. Il a aussi accompagné la fondation dans la définition du processus stratégique pour la période 2025–2028.

Les résultats de l'évaluation du Réseau d'écoles21 ont été discutés et évalués au sein du Groupe consultatif. éducation21 s'est attelée à la mise en œuvre des recommandations et des mesures qui en découlent.

La rencontre des déléguées et délégués cantonaux à la promotion de la santé et à la prévention dans les écoles a permis de discuter du rôle capital que jouent le travail social en milieu scolaire et l'éducation sexuelle. Dans le cadre du programme national *Stop au VIH, aux virus des hépatites B et C et aux infections sexuellement transmissibles* (NAPS) et de la révision de la loi fédérale sur les épidémies (LEp), le Secrétariat général de la CDIP s'est concerté avec celui de la CDS, qui a compétence dans ces domaines. Une rencontre avec l'unité Relations partenaires de Promotion Santé Suisse a entre autres permis de convenir que le domaine de la santé continuerait à occuper une place centrale dans les travaux du Secrétariat général.

En ce qui concerne la conciliation vie professionnelle – vie familiale, l'encouragement de la petite enfance et l'accueil extrascolaire :

- développer la collaboration avec la Conférence des directrices et directeurs cantonaux des affaires sociales (CDAS) dans le domaine de l'accueil ;
- observer la mise en œuvre des recommandations de la CDAS et de la CDIP sur la qualité et le financement de l'accueil extrafamilial et parascolaire des enfants.



Le Secrétariat général entretient des échanges réguliers avec la CDAS et avec d'autres conférences intercantionales (CDS, CdC), ainsi qu'avec l'Union des villes suisses (UVS) et l'Association des Communes Suisses (ACS), sur les thèmes de l'encadrement, de l'encouragement et de l'éducation de la petite enfance.

Lors de leur séance de septembre 2022, au cours de laquelle ils ont approuvé les recommandations de la CDAS et de la CDIP, les membres du Comité n'ont pas souhaité observer de près leur mise en œuvre.

1.4 Degré secondaire II formation générale

Objectifs

Garantir à long terme l'accès sans examen à l'université pour les titulaires d'une maturité gymnasiale comme le prévoit le RRM. Consolider l'ancrage des écoles de culture générale et de la maturité spécialisée dans le système éducatif.

Travaux

À travers la Conférence suisse des services de l'enseignement secondaire II formation générale (CESFG), assurer les échanges entre les services cantonaux de l'enseignement secondaire II formation générale.

En 2023, le Comité de la CESFG a tenu six séances, dont un séminaire de réflexion sur deux jours. L'Assemblée générale de la CESFG s'est quant à elle réunie trois fois, dont une fois pour une séance de deux jours dans le canton des Grisons. Les principaux thèmes abordés ont été le projet *Évolution de la maturité gymnasiale* et le suivi des écoles de culture générale. Le Comité a par ailleurs décidé d'aborder la question de la numérisation et de ses répercussions sur les écoles du degré secondaire II formation générale selon une approche plus structurée et davantage tournée vers les besoins des cantons. Les résultats du rapport 2023 sur l'éducation en Suisse et les dispositifs de travail social dans les gymnases ont compté parmi les autres sujets discutés.

En marge des séances ordinaires, le Comité de la CESFG et celui de la Conférence suisse des offices de formation professionnelle (CSFP) ont eu des échanges réguliers tout au long de l'année en particulier pour discuter de l'intégration des personnes ayant fui l'Ukraine.

Par l'intégration des prestations de l'Institut pour l'évaluation externe des écoles du degré secondaire II (IFES IPES) au sein du Centre suisse de l'enseignement secondaire II (ZEM CES), soutenir le développement d'une culture de la qualité dans le degré secondaire II.

Décidé en 2021, l'élargissement du mandat de prestations de ZEM CES en y intégrant les prestations de l'IFES IPES a été mené à son terme. Les structures de l'agence spécialisée ont poursuivi leur consolidation.

La directrice de ZEM CES assiste en tant qu'hôte permanente à toutes les réunions de la CESFG, ce qui lui permet d'une part d'apporter directement son soutien sur les questions techniques et, d'autre part, de rece-



voir des mandats visant à soutenir la conférence et/ou les services de l'enseignement secondaire II formation générale.

Le Conseil de ZEM CES, mis en place par la CDIP, s'est réuni trois fois en 2023 et a soutenu la direction dans le développement de l'agence spécialisée.

Afin de garantir l'accès sans examen aux hautes écoles pour les titulaires d'une maturité gymnasiale :

- **lancer avec la Confédération une étude sur le phénomène de l'abandon des études et du changement d'orientation universitaire et en tirer des conclusions pour le gymnase ;**
- **accompagner la mise en œuvre des compétences disciplinaires de base en langue première et en mathématiques (1^{re} recommandation de la CDIP du 17 mars 2016) ;**
- **accompagner la réalisation d'une culture commune d'évaluation dans les gymnases (2^e recommandation) ;**
- **soutenir le développement et la mise en œuvre de stratégies en matière de choix professionnel, universitaire et de carrière dans les gymnases à travers la stratégie nationale pour l'orientation professionnelle, universitaire et de carrière (OPUC) ;**
- **mener avec la Confédération le projet *Évolution de la maturité gymnasiale* ; actualiser le plan d'études cadre pour les écoles de maturité, réviser le règlement de reconnaissance en vigueur et clarifier les responsabilités et compétences des différents acteurs impliqués dans le domaine de la qualité ; préparer une future troisième évaluation de la maturité gymnasiale postérieure à la mise en œuvre des décisions de 2016, 2018 et 2023.**

Sur mandat de la CESFG, ZEM CES encourage les échanges entre tous les acteurs, en particulier entre les cantons et les écoles, afin de perpétuer l'évolution positive constatée dans un rapport de 2022 sur l'évaluation en commun.

Le projet *Évolution de la maturité gymnasiale* traite notamment de la garantie de l'accès sans examen aux hautes écoles avec une maturité gymnasiale, de la mise en œuvre des compétences disciplinaires de base en mathématiques et en langue première ainsi que du développement et de la mise en œuvre de programmes relatifs au choix professionnel, universitaire et de carrière dans les gymnases. La révision du règlement / de l'ordonnance sur la reconnaissance des certificats de maturité gymnasiale (RRM/ORM) et de la convention administrative entre la Confédération et les cantons a été adoptée à cet effet en juin 2023.

L'audition publique sur l'actualisation du plan d'études cadre s'est en outre déroulée à l'automne 2023, et il est prévu que les résultats soient intégrés pour application dans le courant de 2024. En tant que partenaire centrale du projet, la CESFG est régulièrement informée par la direction du projet de l'état d'avancement et des résultats. Mis sur pied en 2022 par la CESFG en collaboration avec la Conférence des directrices et directeurs de gymnases suisses (CDGS) et la Société suisse des professeurs de gymnase (SSPS), ainsi qu'avec la participation de ZEM CES et du Secrétariat général de la CDIP, un groupe de travail a entamé avec succès les travaux destinés à soutenir la mise en œuvre des bases légales révisées relatives au gymnase. À cet effet, le groupe de travail a identifié des sujets de discussion concrets à traiter par la CESFG et a en particulier organisé une conférence nationale intitulée *Compétences et thèmes transversaux dans le développement du gymnase*, suivie par des personnes représentant tous les groupements intéressés et l'ensemble des régions de la Suisse.



Une troisième évaluation de la maturité gymnasiale est prévue pour la période qui suivra la mise en œuvre de ces nouvelles bases légales.

En ce qui concerne les certificats des écoles de culture générale :

- soutenir la mise en œuvre des nouveaux textes de référence (plan d'études cadre et règlement du 25 octobre 2018 concernant la reconnaissance des certificats délivrés par les écoles de culture générale) ;
- procéder à une nouvelle reconnaissance de toutes les filières d'études sur la base des nouveaux textes de référence.

La Commission pour la reconnaissance des certificats délivrés par les écoles de culture générale (ECG) a continué d'évaluer les demandes de reconnaissance des certificats ECG en application du règlement de reconnaissance du 25 octobre 2018, travail qu'elle a entamé en 2021. En appliquant ces processus, la commission de reconnaissance a observé et discuté la mise en œuvre concrète du nouveau règlement dans les cantons et les écoles de culture générale. Les conclusions et décisions qui en ressortent sont évaluées et prises en compte dans le traitement des demandes afin de garantir une procédure équitable et donc la comparabilité des certificats. Dans ce contexte, le secrétariat de la commission de reconnaissance se tient à la disposition des cantons pour répondre à leurs questions s'ils ne trouvent pas réponse dans les documents accessibles au public et les soutient dans la mise en œuvre du nouveau règlement.

En ce qui concerne la stratégie des langues et les échanges :

- soutenir selon les besoins les cantons dans leur mise en œuvre de la stratégie pour la coordination de l'enseignement des langues dans le degré secondaire II formation générale ;
- promouvoir les échanges nationaux et internationaux en offrant des conditions générales facilitantes ;
- garantir la préévaluation des projets entrant dans le champ d'application de la loi et de l'ordonnance sur les langues (art. 10 et 11) à travers la création d'un groupe d'experts.

Le Secrétariat général est représenté au Conseil de fondation de la Fondation suisse pour la promotion des échanges et de la mobilité (FPEM) et a traité dans ce cadre des questions stratégiques dans ce domaine. Les séances menées par le *Sounding Board* ont concerné la mesure de l'efficacité, comme le réclame le Contrôle fédéral des finances. Le Secrétariat général a veillé à ce que les cantons soient associés au pilotage stratégique, à l'organisation et aux processus liés à la transformation éventuelle de la fondation Movetia en un établissement fédéral de droit public.

Le Secrétariat général a coordonné avec les membres du comité d'experts l'examen préliminaire des demandes d'aide financière adressées à la Confédération pour la promotion des langues nationales dans l'enseignement et pour la promotion de l'acquisition par les allophones de leur langue première (LCO), qui peuvent être financées par la Confédération au titre de la loi sur les langues et des art. 10 et 11 de l'ordonnance sur les langues. Au total, 18 demandes de projets ont été examinées (dont neuf se fondant sur l'art. 10 et six sur l'art. 11), et les recommandations, soumises à l'Office fédéral de la culture (OFC).

Le plan d'études cadre ainsi que le règlement de reconnaissance des écoles de culture générale accordent une place fixe aux thèmes des échanges et de la mobilité. La même observation s'applique à la maturité gymnasiale. La CDIP et la Confédération ont approuvé en juin 2023 la révision des bases légales qui en régissent



la reconnaissance, de sorte que les établissements sont dorénavant tenus de faire en sorte que leurs élèves participent à des activités d'échanges et de mobilité.

Monitoring de l'éducation et transition numérique

Rapport: voir le point 1.2.

1.5 Formation professionnelle et formation continue

Objectifs

Dans l'optique de l'objectif politique visant à ce que 95 % des jeunes adultes possèdent un certificat du degré secondaire II, soutenir la mise en œuvre de la loi fédérale sur la formation professionnelle dans les cantons en intervenant au niveau de la coordination. Clarifier les tâches et compétences au sein du partenariat en faveur de la formation professionnelle, afin de simplifier le système de formation. Garantir la mise en œuvre des projets *Formation professionnelle 2030*.

Travaux

À travers la Conférence suisse des offices de la formation professionnelle (CSFP) :

- avec les partenaires de la formation professionnelle au sein de la Conférence tripartite de la formation professionnelle (CTFP), développer les offres et la qualité de celle-ci en fonction des besoins du monde du travail et de la société dans le cadre de la stratégie *Formation professionnelle 2030* ;
- participer aux projets *Formations professionnelle 2030* et diriger ceux qui sont conduits par les cantons ;
- dans le cadre du renforcement de l'encouragement du potentiel de la main-d'œuvre en Suisse, garantir dans les cantons les services relatifs à la mise en œuvre des mesures 3 (*Analyse de la situation, évaluation du potentiel, orientation de carrière : offre gratuite pour les adultes de plus de 40 ans [viamia]*) et 4 (*Certification professionnelle pour adultes : prise en compte des acquis*) décidées par la Confédération le 15 mai 2019 ;
- accompagner la mise en œuvre des décisions du Sommet de la formation professionnelle de 2022 concernant le positionnement des écoles supérieures ;
- émettre des recommandations aux cantons et aux régions afin d'harmoniser la mise en œuvre des objectifs de la formation professionnelle ;
- soutenir la coordination de l'exécution de la législation fédérale dans les cantons et les régions ;
- assurer les échanges d'information entre cantons, entre régions et avec le SEFRI.

La CSFP et ses organes se sont réunis à de nombreuses reprises en 2023 pour traiter des dossiers relevant de la coordination dans les domaines du développement des professions, de la mise en œuvre des formations en milieu professionnel et scolaire, du financement, des procédures de qualification, de l'organisation et des processus, des écoles supérieures, du diplôme professionnel pour adultes et des transitions ; ils ont également formulé des recommandations à l'adresse des cantons.

Leurs activités se sont concentrées sur les projets Formation professionnelle 2030, dont quatre étaient placés sous la responsabilité des cantons pendant l'année sous revue :

- *Certification professionnelle pour adultes : prise en compte des acquis* (mesure 4 du Conseil fédéral visant à promouvoir le potentiel de main-d'œuvre en Suisse) : cette mesure vise notamment à développer des outils pour la prise en compte des acquis et à harmoniser les pratiques en la matière. Les cantons mettent en œuvre la prise en compte des acquis en s'appuyant sur les recommandations des organisations du monde du travail (OrTra). Les personnes intéressées peuvent se renseigner à ce sujet auprès des services ou conseillères et conseillers spécialisés en certification professionnelle pour adultes, anciennement appelés « portails d'entrée ». La mesure a permis d'établir que la réduction de la durée de la formation constituait la forme de prise en compte la plus établie dans tous les cantons. C'est pourquoi les commissions DP&Q des différentes professions sont encouragées à formuler des recommandations à l'attention des cantons concernant la réduction de la durée des apprentissages. Par ailleurs, un intérêt tout particulier est porté aux procédures de validation, un moyen simple permettant de prendre en compte les compétences opérationnelles acquises : chaque procédure de validation doit donc être accompagnée de dispositions d'exécution valables à l'échelle nationale et de listes des éléments pris en compte.
- *profilsdexigences.ch : instruments scolaires d'aide au choix professionnel et de préparation à l'apprentissage* : ce projet a pour objectif de rendre accessibles à l'échelle nationale les outils cantonaux existant pour les élèves sur le point de passer du degré secondaire I à une formation professionnelle. Par exemple, les grilles de compétences du canton de Berne ont été traduites en français et mises à la disposition de toute la Suisse, de même que l'outil *profil compétences transversales* de la CIIP, traduit en allemand. Voir ci-dessous à ce sujet.
- *Modèles de flexibilisation pour la formation professionnelle initiale à l'école professionnelle* : ce projet lancé en 2023 permettra de développer le modèle de flexibilisation pour la formation à l'école professionnelle, élaboré en 2019 par la CSFP. Les connaissances professionnelles y sont réparties en compétences de base, qui définissent la profession, et en compétences opérationnelles spécifiques, qui peuvent être adaptées aux demandes actuelles du marché du travail de manière autonome, rapide et flexible, toujours sous la supervision des organisations du monde du travail. Le modèle est à présent concrétisé avec l'aide d'un consortium composé d'accompagnateurs et accompagnatrices pédagogiques, et prêt à l'emploi.
- Pour la deuxième année consécutive, tous les cantons ont été en mesure de proposer *viamia*, le bilan de compétences gratuit proposé aux personnes de 40 ans et plus. En 2023, près de 8500 personnes ont eu recours aux prestations de conseil de *viamia*. Pour la plupart, ces personnes se sont dites très satisfaites de l'offre. Les cantons ont renforcé leur communication pour mieux cibler en particulier les adultes sans diplôme du degré tertiaire.

L'année dernière, l'un des thèmes centraux est resté la collaboration des représentantes et représentants des cantons dans le cadre des révisions complexes. Après les réformes des formations initiales pour les professions commerciales et du commerce de détail, la révision des huit professions MEM (industrie des machines, des équipements électriques et des métaux) s'est révélée particulièrement difficile en raison du nombre de personnes en formation et de l'importance de cette branche pour la place économique suisse. Pour ce type de révisions complexes, la collaboration et la recherche de consensus entre partenaires de la formation professionnelle ont fait l'objet de discussions en fin d'année lors du Sommet national ainsi qu'au sein des



organes de la CDIP. En 2023, des mesures concrètes visant à optimiser le processus de développement des professions ont été lancées, voire déjà implantées, de même que le rattachement des écoles professionnelles aux cantons ; ces deux volets se poursuivront en 2024.

La structure mise en place à l'époque de la pandémie de coronavirus, avec des échanges réguliers entre les comités de la CSFP et ceux de la Conférence suisse des services de l'enseignement secondaire II formation générale (CESFG), a été conservée pendant l'année sous revue. Les thèmes communs portaient une fois encore sur l'intégration des jeunes réfugiés venus d'Ukraine dans les offres de formation du secondaire II, mais aussi sur la numérisation, par exemple la manière d'utiliser l'intelligence artificielle.

La nouvelle structure de gouvernance mise en place en 2022 dans la formation professionnelle et constituée de la Conférence tripartite de la formation professionnelle (CTFP), du Sommet national annuel et des forums qui ont lieu régulièrement, a fait l'objet d'une évaluation à la fin 2023 de la part du SEFRI, en collaboration avec les représentantes et représentants de la CSFP. Les résultats de cette évaluation seront publiés début 2024 ; la CSFP voit en la gouvernance une solution fructueuse qui lui permet de faire valoir les préoccupations des cantons de manière constructive, surtout auprès de la CTFP.

Le programme *Optima*, qui est devenu l'une des activités principales de la CSFP au cours de l'année 2022, a pu obtenir des résultats concrets dans certains projets partiels : au premier trimestre de l'année sous revue, la base de données *Profession Service* a été lancée, et la première version de la norme eCH pour la formation professionnelle (eCH-0260) a été publiée. Le deuxième trimestre a vu commencer les travaux de lancement et de mise en œuvre relatifs à l'harmonisation des premiers processus permettant aux cantons d'échanger des données de manière centralisée. L'année 2023 a également été consacrée aux travaux de mise en œuvre du registre national des écoles professionnelles, au plan de mesures concernant les aspects techniques du *blended learning* et aux études visant à optimiser d'autres aspects de l'échange de données entre cantons.

Mettre en œuvre le dispositif d'exécution de la loi fédérale sur la formation professionnelle et les projets découlant de la stratégie *Formation professionnelle 2030* afin de garantir l'attractivité de la formation professionnelle, d'augmenter l'efficacité des processus et de simplifier les choses pour les entreprises, les personnes en formation et les étudiantes et étudiants.

Pour faciliter les procédures, la CSFP a mis à la disposition des cantons 16 réponses types aux auditions nationales menées par le SEFRI pour les révisions de 35 ordonnances de formation.

Dans le but de garantir l'attractivité de la formation professionnelle, les projets *Culture générale 2030* et *Maturité professionnelle 2030* ont été poursuivis sous la responsabilité de la Confédération et en collaboration avec les cantons. Les deux projets consistent à actualiser les bases légales et les contenus des plans d'études cadres en les adaptant notamment aux nouvelles réalités (numériques).

Une autre thématique qui revêt également une grande importance pour l'attractivité de la formation professionnelle, et sur laquelle les partenaires ont concentré leurs efforts en 2023, est celle du positionnement des écoles supérieures. Au cours de l'année sous revue, les partenaires ont élaboré des propositions de mise en œuvre visant à compléter les diplômes existants pour la formation professionnelle supérieure (examen pro-



fessionnel fédéral; école supérieure, examen professionnel supérieur) par les titres de *Professional Bachelor* et *Professional Master* et à instaurer un droit à l'appellation pour les centres de formation ES comme effet juridique supplémentaire de la reconnaissance d'une filière ES. La question des titres a fait l'objet de plusieurs discussions au sein du Comité de la CDIP, sans qu'il soit possible de se positionner sur le fond, les hautes écoles et la formation professionnelle ayant des positions et des intérêts trop divergents.

En septembre 2023, la CSFP a organisé son troisième forum de dialogue Prestataires de la formation initiale en école et des cours interentreprises, qui s'inscrit dans la nouvelle structure de gouvernance de la formation professionnelle. Il était consacré au rôle et aux différentes tâches des cours interentreprises. Le forum s'est avéré très utile pour les travaux du groupe de suivi Développement des professions (CTFP) et pour ceux menés actuellement par la commission Financement de la formation professionnelle (CSFP) : certaines questions actuelles ont pu être approfondies lors des discussions de groupe, ce qui a permis de dresser de nouveaux constats.

Le secrétariat de la CSFP a ensuite fourni un modèle de prise de position sur la reconnaissance mutuelle des diplômes professionnels entre la Suisse et la Grande-Bretagne. Cet accord vise essentiellement à maintenir les réglementations européennes existantes, rendues caduques par le Brexit. En ce qui concerne la modification de l'ordonnance relative à l'admission, au séjour et à l'exercice d'une activité lucrative (OASA), le secrétariat de la CSFP a également rédigé un modèle de prise de position concernant cette ordonnance du SEM, qui facilite l'accès à un apprentissage, par ex. pour les sans-papiers.

Un deuxième bilan a été dressé en fin d'année à propos de la déclaration de la CTFP concernant l'attribution des places d'apprentissage. Les partenaires de la formation professionnelle ont pu constater qu'avoir des délais clairs pour la publication des places d'apprentissage vacantes et leur attribution permettait de clarifier la procédure et de réduire la pression qui pousse à conclure les contrats d'apprentissages très tôt. La déclaration même ne requiert aucune modification ; en revanche, il faut poursuivre les efforts de communication.

Afin d'encourager le dialogue et d'optimiser les transitions :

- **soutenir le projet de mise en œuvre des profils d'exigences scolaires pour la formation professionnelle initiale afin de faciliter la transition entre la scolarité obligatoire et la formation professionnelle ;**
- **veiller à ce que les niveaux d'enseignement voisins soient représentés dans la composition des organes et réseaux;**
- **garantir les échanges à l'intérieur du degré secondaire II, en particulier dans la mise en œuvre des stratégies concernant le secondaire II formation générale et formation professionnelle, et collaborer avec la Conférence suisse des services de l'enseignement secondaire II formation générale (CESFG) ;**
- **avec la CESFG et la CSSO, définir la coordination entre les niveaux d'enseignement ;**
- **entretenir le dialogue à la transition formation professionnelle – formation tertiaire et développer la formation professionnelle supérieure ainsi que la formation continue faisant suite à la formation professionnelle initiale.**

Le projet de la CDIP *profilsdexigences.ch : instruments scolaires d'aide au choix professionnel et de préparation à l'apprentissage* s'est poursuivi, même si le déploiement des instruments cantonaux a pris plus de temps que prévu. Ce projet à la croisée de plusieurs domaines requiert l'implication des degrés secondaires I et II,



mais aussi d'autres acteurs de la formation professionnelle, de l'orientation professionnelle, universitaire et de carrière ainsi que du monde du travail. Le projet est ainsi plus complexe et demande plus de temps. Les grilles de compétences du canton de Berne, un instrument scolaire qui établit des liens entre les compétences acquises pendant la scolarité obligatoire et les exigences scolaires formulées pour les différentes formations professionnelles initiales, sont prêtes à être déployées dans d'autres cantons de Suisse alémanique et seront traduites en français. L'outil pédagogique profils compétences transversales, mis au point par la CIIP, est disponible en français et sera adapté en allemand.

La collaboration entre les différentes conférences – formation professionnelle, orientation professionnelle, formation continue, écoles du degré secondaire II formation générale – a été intensifiée et transformée en structures permanentes. Le projet *profilsd'exigences.ch* a permis d'établir des échanges avec la Conférence suisse des services de l'enseignement obligatoire.

Monitoring de l'éducation et transition numérique.

Rapport : voir le point 1.2.

En ce qui concerne la stratégie des langues et les échanges :

- **encourager les mesures et programmes de renforcement des échanges pratiqués entre les régions linguistiques et sur le plan international en rapport avec le monde du travail ;**
- **soutenir selon les besoins les cantons dans leur mise en œuvre de la stratégie pour la coordination de l'enseignement des langues dans les écoles de maturité professionnelle.**

Le guide *Intégration des langues étrangères dans la formation professionnelle initiale*, rédigé en 2023 par les partenaires sous la direction du SEFRI, présente les ressources organisationnelles, financières et didactiques nécessaires à l'acquisition des compétences en langues étrangères dans la formation professionnelle initiale. En outre, il contient des indications et des recommandations visant à élaborer des solutions applicables à l'ensemble de la Suisse et à réglementer celles-ci par des prescriptions sur la formation.

En ce qui concerne la migration et l'intégration :

- **garantir la collaboration et les échanges avec le Secrétariat d'État à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI) et avec le Secrétariat d'État aux migrations (SEM) ;**
- **entretenir des contacts réguliers avec les représentations diplomatiques en Suisse ;**
- **participer activement aux travaux des organes de la Confédération relatifs à la collaboration interinstitutionnelle (CII) ;**
- **soutenir la Conférence des gouvernements cantonaux (CdC) dans les travaux relatifs à l'intégration dans la formation professionnelle des adolescents et jeunes adultes arrivés tardivement en Suisse.**

La Commission Transitions (CTR) de la CSFP a encadré les travaux de conception réalisés par le SEM en vue de pérenniser le projet de préapprentissage d'intégration (PAI). Pendant l'année sous revue, la CTR a pu soumettre ses remarques au SEM concernant le projet d'évaluation pour les mesures en amont. Le SEM prévoit de publier son rapport d'évaluation 2018–2024 sur le PAI au premier semestre 2025.



La CDIP est représentée dans les organes de la Confédération relatifs à la collaboration interinstitutionnelle (CII) par une personne de la CSFP, une de la Conférence suisse de l'orientation professionnelle, universitaire et de carrière (CS OPUC) et une autre du Secrétariat général de la CDIP. Désormais, elle est aussi représentée par la Conférence suisse de la formation continue (CSFC), qui elle-même est membre d'un groupe de travail consacré aux compétences fondamentales. La CSFP a également été active dans le cadre de la consultation du SEM visant à élaborer l'aperçu des mesures prises en vue de promouvoir le potentiel de main-d'œuvre en Suisse.

Le Secrétariat général de la CDIP et celui de la Conférence suisse des directrices et directeurs cantonaux de la santé (CDS) ont par la suite étroitement collaboré pour encadrer la première étape des travaux de mise en œuvre de l'initiative sur les soins infirmiers. Le modèle commun de prise de position sur l'offensive de formation a été approuvé lors de l'assemblée annuelle de la CDIP, en octobre de l'année sous revue.

Soutenir la mise en œuvre de la loi sur la formation continue, notamment en ce qui concerne l'encouragement des compétences de base des adultes, en facilitant la coordination interinstitutionnelle et la collaboration entre les cantons ainsi qu'entre la Confédération et les cantons.

Du côté des cantons, c'est la Conférence suisse de la formation continue (CSFC) qui est responsable de la mise en œuvre de la loi sur la formation continue. Trois mesures sont en cours :

- un projet d'élaboration d'outils pour typer et conseiller les personnes présentant des lacunes dans les compétences de base (triage). Le projet devrait se terminer en 2024. Il propose d'évaluer rapidement les compétences de base au moyen d'un jeu de cartes, qui peut ensuite être complété par un test plus approfondi ;
- un dialogue sur l'inclusion numérique, grâce auquel tous les services concernés par l'inclusion numérique ont pu se mettre en réseau. Il est prévu de poursuivre ce projet, dont une partie de la coordination sera assurée par une future « alliance pour l'inclusion numérique » ;
- et la campagne *Simplement mieux*, qui s'est poursuivie pendant l'année sous revue et qui a joué un rôle important dans la promotion des compétences de base.



1.6 Orientation professionnelle, universitaire et de carrière

Objectifs

Renforcer l'orientation professionnelle, universitaire et de carrière (OPUC) et la garantir en tant que ressource du système éducatif. À travers une stratégie nationale pour l'orientation professionnelle, universitaire et de carrière, lancer des mesures permettant de préparer du mieux possible les élèves, les apprenties et apprentis et les étudiantes et étudiants aux transitions qui les attendent.

Travaux

Faire correspondre du mieux possible la gestion individuelle de carrière, les offres du système éducatif et les besoins de l'économie.

Le développement de l'orientation professionnelle, universitaire et de carrière (OPUC) constitue l'un des quatre axes prioritaires de l'initiative *Formation professionnelle 2030* des partenaires de la formation professionnelle.

La stratégie nationale adoptée par la CDIP en 2021 constitue le cadre des activités de la Conférence suisse de l'orientation professionnelle, universitaire et de carrière (CS OPUC), une conférence spécialisée de la CDIP. L'objectif est d'harmoniser au mieux la gestion individuelle de carrière, les offres du système éducatif et les besoins de l'économie. En outre, l'OPUC est devenue un partenaire important dans la lutte contre la pénurie de main-d'œuvre et de personnel qualifié. Elle contribue à l'intégration des différents groupes de personnes sur le marché du travail et, en collaboration avec d'autres acteurs, aide les jeunes comme la population adulte à évoluer dans un monde du travail en constante mutation.

Lancer la mise en œuvre par étapes de la Stratégie nationale pour l'orientation professionnelle, universitaire et de carrière dans les différents degrés d'enseignement et avec les partenaires de la formation professionnelle.

La stratégie nationale vise à optimiser l'impact de l'OPUC en Suisse et à accroître l'égalité des chances de la population en matière de formation et dans la vie professionnelle.

Sur la base de la stratégie nationale, la CS OPUC a développé un plan d'action que les cantons mettent en œuvre ensemble au sein de la CDIP. Les actions sont toutes rattachées à cinq axes différents de la stratégie, ce qui permet de garantir une large couverture des thèmes, nombreux, de l'OPUC. La collaboration des divers acteurs revêt une grande importance : pour mettre en œuvre sa stratégie, la CS OPUC s'appuie sur des partenariats éprouvés, nouant ainsi un réseau solide d'acteurs publics et d'associations faïtières, qui fait progresser l'OPUC et accompagne son développement.

Il a déjà été possible de mener à leur terme certaines des actions entreprises en 2023. La réalisation de l'action 1.1, qui porte sur la définition des compétences de gestion de carrière, a marqué un jalon important



durant cette année. Andreas Hirschi (Université de Berne) et Koorosh Massoudi (Université de Lausanne) ont été chargés par la CS OPUC d'établir une définition de ces compétences pour la Suisse. Ces dernières aident les personnes de tout âge et de tout niveau de formation à gérer leur propre carrière de manière active et autonome tout au long de leur vie. Il est donc essentiel qu'elles soient clairement définies et encouragées de manière ciblée tout au long de la vie professionnelle pour développer l'impact de l'OPUC, l'égalité des chances, le taux d'activité et l'utilisation optimale des investissements consacrés à la formation. L'étude sera disponible au début de l'année 2024. Une prochaine étape consistera à en mettre les résultats à la disposition du plus grand nombre possible de parties prenantes qui évoluent dans l'environnement de l'OPUC.

La révision du profil de qualification des conseillères et conseillers en orientation professionnelle, universitaire et de carrière, sous la direction du SEFRI, compte également parmi les actions prioritaires. Sa dernière mise à jour remonte à 2010. L'évolution économique et sociale de ces dernières années, les changements du monde professionnel ainsi que les nouvelles connaissances scientifiques placent en effet les conseillères et conseillers d'orientation professionnelle, universitaire et de carrière devant de nouvelles exigences. La révision intégrale du profil de qualification prend en compte cette évolution. La Confédération définit ce nouveau profil qui se traduit par des exigences minimales posées aux conseillères et conseillers d'orientation professionnelle, universitaire et de carrière qui œuvrent dans les services OPUC cantonaux. Le projet est sur le point d'aboutir.

D'autres actions visent à améliorer la collaboration entre les cantons. La Haute école spécialisée des Grisons a par exemple constitué, sur mandat de la CS OPUC, un inventaire des bonnes pratiques suivies par les centres cantonaux d'information et de documentation. Il s'agit en premier lieu pour les cantons d'apprendre les uns des autres et de tirer mutuellement parti de leurs expériences. Un autre projet dont l'objet est similaire est l'action *open source*, qui se trouve en phase de finalisation. Elle prévoit que certains cantons mettent leurs solutions informatiques à la disposition des cantons partenaires intéressés sans leur imposer des formalités administratives excessives, ce qui permet aux solutions informatiques novatrices de passer les frontières cantonales.

Quant au programme *viamia*, il peut être considéré comme un véritable projet phare. Il fait partie du paquet de mesures décidé en 2019 par le Conseil fédéral pour promouvoir la main-d'œuvre nationale et a pour objectif d'augmenter les chances professionnelles des personnes actives se trouvant dans la deuxième moitié de leur vie professionnelle. Depuis début 2022, tous les cantons proposent des consultations *viamia* gratuites. Comme le montrent les évaluations, l'offre suscite un grand intérêt, et la satisfaction des clientes et clients de *viamia* est très élevée. Une des difficultés est de s'adresser aux personnes peu qualifiées, de sorte qu'en 2023, les cantons ont pris diverses mesures pour mieux approcher ces groupes cibles.

Assurer le pilotage et le soutien du Centre suisse de services Formation professionnelle | orientation professionnelle, universitaire et de carrière (CSFO), notamment dans la mise en œuvre de la stratégie.

Au titre de son programme de travail, le CSFO réalise et entretient une offre d'information complète et actuelle à l'intention de l'ensemble des groupes cibles de la formation professionnelle et de l'OPUC. Il assure une prestation aussi bien en ligne (www.orientation.ch) qu'au format papier. La surveillance opérationnelle du CSFO incombe à la Conférence suisse des offices de la formation professionnelle (CSFP), tâche qu'elle assure à l'aide de la Commission CSFO.



La convention de prestations passée entre la CDIP et le CSFO sera renouvelée en 2024 pour la prochaine période d'activité 2025–2028, et les travaux préparatoires à cet effet ont déjà débuté en 2023. Dans ce cadre, divers projets ont fait l'objet de décisions importantes, l'une d'entre elles portant en particulier sur le renouvellement intégral du site web www.orientation.ch. Ce projet se déroulera sur trois ans, et il a été possible de clarifier les modalités de son financement et d'assurer ce dernier. La CSFP et la CS OPUC suivront toutes deux attentivement le processus de lancement du nouveau site.

Afin d'encourager la collaboration avec la scolarité obligatoire, définir des mesures concrètes et renforcées.

Rapport : voir le point 1.3.

Accompagner selon les besoins l'introduction des profils d'exigences et soutenir les services de l'enseignement obligatoire dans la préparation des élèves au degré secondaire II, notamment à la formation professionnelle.

Rapport : voir le point 1.5.

Encourager et développer la collaboration avec la formation générale du degré secondaire II, avec la formation professionnelle et avec les hautes écoles et la renforcer en prenant des engagements communs.

Le projet *Évolution de la maturité gymnasiale* pose les bases d'une collaboration renforcée entre les gymnases et l'OPUC. La tâche de ces prochaines années consistera à prendre des mesures concrètes dans les cantons, avec l'appui du niveau supracantonal.

Clarifier le rôle de la Confédération en matière de financement.

La Confédération participe au financement de la mise en œuvre de la stratégie nationale pour l'OPUC ainsi qu'au développement de l'offre de conseil *viamia* (bilan professionnel gratuit pour les plus de 40 ans).

Or, dans le projetmessage FRI 2025–2028, le Conseil fédéral propose que la Confédération se désengage progressivement du financement de *viamia* à partir de 2026. La CDIP demande que la Confédération continue de participer aux coûts de *viamia* dans la proportion actuelle (80 %).



1.7 Représentation des intérêts des cantons face à la Confédération

Objectifs

En qualité d'autorité des cantons, défendre leurs intérêts face à la Confédération dans l'esprit de l'art. 61a Cst.

Travaux

Représenter les intérêts des cantons dans le processus Formation, recherche et innovation (FRI) et dans le cadre de l'adaptation des directives relevant du domaine de la reconnaissance des diplômes.

Le 2 juin 2023, le Conseil fédéral a pour la première fois ouvert une procédure de consultation sur le message FRI. Le 22 juin, l'Assemblée plénière a posé les exigences de base suivantes pour le message FRI 2025–2028 :

- *Croissance plus forte* : Les 2 % de croissance nominale proposés dans le message FRI entraîneraient une stagnation en raison du renchérissement à venir et de la croissance démographique prévue par l'Office fédéral de la statistique (OFS).
- *Transparence et équivalence fiscale dans le financement de la formation professionnelle* : La valeur indicative pour la participation de la Confédération aux coûts (25 %) doit concerner uniquement les contributions fédérales en faveur des cantons et non pas les paiements directs effectués par la Confédération.
- *Priorité aux contributions de base et maintien des dépenses liées dans le financement des hautes écoles* : Le financement assuré par la Confédération doit continuer de s'effectuer en priorité par des contributions de base sûres. Conformément à la loi sur l'encouragement et la coordination des hautes écoles (LEHE), les contributions fédérales sont liées à des projets. Ce principe des dépenses liées doit être maintenu, ce qui donnera aux cantons la sécurité nécessaire pour planifier le financement des hautes écoles, sans pour autant menacer le financement de la formation professionnelle dans son ensemble.

Renforcer la collaboration avec le SEFRI dans le cadre des structures de la coopération dans l'espace suisse de formation et entretenir les échanges permanents avec les autorités fédérales.

Le Secrétariat général est resté en contact étroit avec les autorités fédérales. Au sein de la Direction des processus de la coopération dans l'espace suisse de formation (DP COF), le directeur suppléant du SEFRI et la secrétaire générale de la CDIP ont eu des échanges intensifs sur les thèmes de la coopération (par ex. le monitoring de l'éducation, la formation professionnelle, la maturité gymnasiale, etc.) et exercé ensemble la gouvernance des agences spécialisées ZEM CES (Centre suisse de compétence pour le degré secondaire II formation générale et pour l'évaluation des écoles du degré secondaire II), CSFO (Centre suisse de services Formation professionnelle | orientation professionnelle, universitaire et de carrière), Educa et CSRE (Centre suisse de coordination pour la recherche en matière d'éducation).



Le Comité de coordination Monitorage de l'éducation (CC M) a accompagné la publication du rapport 2023 sur l'éducation et poursuivi l'analyse de ses résultats. Il a d'autre part mené de premières discussions sur les orientations à donner au rapport 2026. Concernant PISA, il a accompagné la préparation du rapport et la publication des résultats de l'enquête 2022. La question d'une participation de la Suisse à l'*International Computer and Information Literacy Study* (ICILS) ainsi qu'à l'*International Early Learning and Child Well-being Study* (IELS) a été discutée (voir point 1.2). Dans le domaine de la pédagogie spécialisée, une journée d'échange avec le monde de la recherche a eu lieu. Et comme chaque année, il a participé à la sélection du prix de la recherche en éducation.

Le Comité de coordination Numérisation de l'éducation (CC N) a de son côté consacré ses travaux au monitoring de la numérisation dans le domaine de l'éducation ainsi qu'aux questions liées à la protection des données et à leur utilisation. Il a suivi de près les activités internationales dans son domaine. Une journée d'échanges a permis de dialoguer avec les acteurs de la numérisation. Il s'est enfin penché sur la mise en œuvre de la stratégie numérique de la CDIP.

Participer activement au sein des groupes de travail et des programmes de la Confédération ou assurer une participation active des cantons.

Le Secrétariat général était notamment représenté, avec la Conférence des directrices et directeurs cantonaux des affaires sociales (CDAS) et la Conférence des chefs des départements cantonaux de l'économie publique (CDEP), dans les organes de la Plateforme nationale contre la pauvreté et de la Collaboration inter-institutionnelle (CII). En ce qui concerne les mesures d'accompagnement de l'initiative visant à combattre la pénurie de main-d'œuvre qualifiée, le Secrétariat général a représenté les intérêts des cantons au sein du groupe de pilotage. Du point de vue de l'éducation, ce sont surtout les mesures relatives à la certification professionnelle pour adultes et à *viamia* qui présentent un intérêt pour les cantons (voir point 1.5).

Une nouvelle tâche est venue s'ajouter avec la mise en œuvre de l'initiative sur les soins infirmiers. En accord avec la Conférence suisse des directrices et directeurs cantonaux de la santé (CDS), le Secrétariat général a siégé dans les groupes de travail de l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) et a thématiqué au sein des divers organes de la CDIP les questions touchant à la mise en œuvre de l'offensive de formation dans les cantons.

Se mettre en tant qu'interlocutrice à la disposition de l'Administration fédérale et des acteurs de la politique fédérale.

Le Secrétariat général a souvent été consulté en 2023 par l'Administration fédérale et par les instances politiques fédérales sur des questions de politique de l'éducation et de la culture.

Répondre aux procédures consultatives menées par la Confédération et/ou soutenir les cantons dans la rédaction de leurs réponses.

Durant l'année, la CDIP a participé à plusieurs procédures d'audition portant sur des questions opérationnelles (cf. point 1.1).



Prendre position sur les initiatives populaires fédérales.

Pas d'activité dans ce domaine en 2023.

1.8 Représentation de la Suisse dans les organisations internationales

Objectifs

Représenter la Suisse dans les organisations internationales dont les activités concernent la souveraineté des cantons en matière d'éducation et de culture.

Travaux

Représenter la Suisse au sein des organes du Conseil de l'Europe, notamment sur les thématiques suivantes : enseignement des langues (Centre européen pour les langues vivantes [CELV] de Graz), éducation à la citoyenneté démocratique, programme *Enseignement de l'histoire*, qualité de l'éducation ; participer activement aux rapports sur la Suisse relatifs aux conventions du Conseil de l'Europe.

Dans l'année sous revue, un accent a été mis sur la présentation aux hautes écoles pédagogiques des résultats des travaux du Conseil de l'Europe en matière d'éducation à la citoyenneté. Trois séances d'information ont été organisées avec la participation des HEP du canton de Vaud, des trois cantons BEJUNE, du canton de Berne alémanique (PH Bern), de la Suisse nord-occidentale (PH NW), du canton de Zurich (PH ZH) et du canton du Tessin (SUPSI). Un autre accent a été mis sur les travaux liés à l'enseignement de l'histoire lors du Forum organisé à Belgrade en mars. L'apport des historiens suisses (PH LU et HEP Vaud) sur le thème *Enseigner l'histoire de son propre pays* a en particulier démontré qu'il était possible d'avoir différentes approches en fonction des régions linguistiques, un message très important dans cette région des Balkans où les différents narratifs restent parfois encore antagonistes.

Fin septembre, la CDIP a représenté la Suisse lors de la 26^e Conférence des Ministres européens de l'éducation à Strasbourg. À cette occasion, la délégation suisse s'est souciée de l'inflation de projets de textes contraignants en éducation proposés par le secrétariat du Conseil de l'Europe. Elle a manifesté sa réserve à ce sujet et a reçu l'appui de plusieurs pays (Allemagne, Autriche, Pays-Bas, Lituanie, Roumanie, Estonie). Cette réserve a pu être formellement prise en compte.

Enfin, sous l'impulsion de la lettre de la CDIP au Département fédéral des affaires étrangères (DFAE) concernant l'adhésion de la Suisse à l'Observatoire de l'enseignement de l'histoire en Europe, les travaux ont bien avancé et ont reçu le soutien du Secrétariat d'État à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI).

Avec la Confédération et l'agence mandatée, représenter la Suisse dans le Programme de l'Union européenne pour l'éducation, la formation, la jeunesse et le sport ERASMUS+.



Pas d'évolution particulière dans l'année sous revue, mais les signes de reprise des contacts se sont précisés en fin d'année.

Participer activement aux groupes de travail de l'UE dans lesquels la Suisse est conviée, en particulier Eurydice, DG Schools, WG Schools, Skills and Vocational Training.

Pas de contacts particuliers dans l'année sous revue.

Représenter la Suisse dans les organes internationaux, notamment :

- dans les organes de l'OCDE (par ex. Comité des politiques de l'éducation, Groupe de travail sur les indicateurs des systèmes d'enseignement, Conseil directeur PISA) ;
- dans les organes de l'UNESCO / du Bureau international d'éducation (BIE) ;
- au Sommet de la Francophonie et dans la Conférence des ministres de l'éducation (CONFEMEN) ;
- au Conseil de l'orthographe allemande ;
- au sein de l'*International Holocaust Research Alliance (IHRA)*.

Comme les années précédentes, la CDIP a conduit la délégation suisse au Sommet de la fonction enseignante qui se tenait à Washington DC.

Par ailleurs, les experts suisses ont été sollicités dans plusieurs projets de l'OCDE, en particulier en ce qui concerne la transition de l'école obligatoire au degré secondaire II. En effet, l'importance que le système éducatif suisse accorde au postobligatoire ainsi que la flexibilité et la perméabilité entre les filières de formation générale et de formation professionnelle sont relativement exceptionnelles en Europe, d'où l'intérêt porté par les autres pays.

Participer activement aux rapports par pays relatifs aux conventions de l'ONU et au développement d'autres instruments internationaux (par ex. rapport OSCE).

Pas d'activité particulière dans l'année sous revue.

Suivre les travaux de l'OMC concernant l'accord général sur le commerce des services (GATS).

Pas d'activité dans l'année sous revue.

Représenter activement et efficacement les cantons et les thèmes relevant de la CDIP dans les rencontres ministérielles.

Voir ci-dessus sous Conseil de l'Europe et OCDE.



1.9 Assistance administrative

Objectifs

Simplifier les procédures et réduire les coûts liés à l'administration de l'éducation en négociant pour l'ensemble des cantons le montant des indemnités dues à des tiers. Faciliter l'entraide administrative entre les cantons sur l'ensemble du pays.

Travaux

Défendre les intérêts des cantons vis-à-vis des sociétés de gestion des droits d'auteur (ProLitteris).

Le Secrétariat général était représenté dans le comité de la Fédération des utilisateurs de droits d'auteurs et voisins (DUN).

Assurer la centralisation des opérations financières entre les départements de l'instruction publique et les représentants des sociétés de perception.

En 2023 également, la redevance des droits d'auteur conformément aux tarifs communs TC 7 et TC 5 a pu être encaissée dans les temps et sans accroc. Une somme de 9,2 millions de francs a été versée à ProLitteris, société de gestion officielle.

En 2023, les efforts se sont poursuivis en vue de créer une base légale pour le stockage et la diffusion sur réseau d'œuvres aujourd'hui uniquement disponibles sous forme analogique. Le Conseil fédéral a mis en consultation le projet de révision de la loi sur le droit d'auteur (LDA) le 24 mai 2023. La CDIP profite de cette consultation pour appuyer une modification de l'art. 19, al. 3, LDA. Avec cette modification plutôt minime, l'utilisation à l'école d'œuvres protégées par le droit d'auteur serait mise sur un pied d'égalité avec l'usage privé. Une compensation financière conformément au TC 7 resterait toutefois obligatoire.

Défendre les intérêts des pouvoirs publics vis-à-vis des prestataires privés dans le domaine des licences logicielles.

Rapport : voir point 1.6.

Tenir une liste des enseignants auxquels a été retiré le droit d'enseigner (voir point 2.4).

Le Secrétariat général a continué de tenir à jour sa liste sur la base des communications faites par les cantons et de répondre aux demandes des autorités de recrutement.



2 Mise en œuvre des autres concordats du domaine de l'éducation

2.1 Concordat HarmoS

Objectifs

Assurer l'exécution du concordat HarmoS et soutenir les cantons dans la mise en œuvre de ce dernier.

Travaux

Accompagner les cantons dans leur mise en œuvre du concordat HarmoS, en contribuant notamment à la coordination des activités des régions linguistiques.

Pendant l'année sous revue, le Bureau de coordination HarmoS s'est entièrement consacré aux questions en lien avec la vérification de l'atteinte des compétences fondamentales et le programme qui lui a succédé, le Monitoring des compétences fondamentales.

Avec l'aide des services cantonaux de l'enseignement obligatoire, assurer la vérification de l'atteinte des compétences fondamentales, notamment :

- en rassemblant et en analysant les expériences faites lors de la réalisation des deux premières enquêtes (2016 et 2017) et lors de la préparation et de la réalisation des enquêtes 2023 et 2024 afin d'en tirer des enseignements pour la conception des prochaines étapes de la vérification de l'atteinte des compétences fondamentales (vision d'ensemble) ;
- en renforçant et en développant la Banque de données de tâches de la CDIP ainsi que la conception des tâches ;
- en préparant et en accompagnant les enquêtes 2023 et 2024 avec le soutien des référentes et référents cantonaux ;
- en copilotant les travaux du Consortium scientifique qui assure la coordination permanente des enquêtes sur le plan scientifique ;
- en poursuivant la collaboration internationale dans le domaine des modèles de compétence et des instruments d'évaluation ;
- en participant activement aux projets mettant en application les objectifs nationaux de formation.

Les travaux relatifs aux enquêtes 2023 pour la vérification de l'atteinte des compétences fondamentales en 11^e (langue de scolarisation et langues étrangères) et 4^e années de scolarité (langue de scolarisation et mathématiques) se sont poursuivis en 2023, conformément au calendrier des évaluations nationales à grande échelle du 25 juin 2020. L'enquête principale pour la vérification de l'atteinte des compétences fondamentales en 11^e année a eu lieu au deuxième trimestre. Elle a compté plus de 20 000 élèves de tous cantons, hormis



Zoug. Le Bureau de coordination HarmoS a approuvé le projet du Centre interfacultaire de recherche en éducation (ICER) pour le rapport initial sur l'enquête 2023. Ce rapport sera présenté à la CDIP fin 2024.

Les outils de collecte des données ont été remaniés et les enquêtes ont été planifiées dans les cantons en prévision de la vérification de l'atteinte des compétences fondamentales en 4^e année (deuxième trimestre 2024). Le questionnaire destiné aux élèves est complété par un questionnaire destiné aux parents. Les analyses de l'ICER sur la qualité des données contextuelles tirées de l'enquête pilote 2022 ont démontré que la qualité des informations obtenues en appariant les réponses des élèves, les données tirées des registres de la Confédération et les réponses des parents peut encore être nettement améliorée. À l'âge de 8 ans, les élèves ne peuvent pas donner des renseignements suffisamment fiables sur certains aspects de leur origine sociale.

En collaboration avec des développeuses et développeurs de tâches (sous la direction de la HEP de Thurgovie), la Banque de données de tâches a pu tirer parti des résultats de l'enquête pilote 2022 sur les compétences en mathématiques, afin d'illustrer de manière concrète les compétences fondamentales définies en 2011 pour la 4^e année de scolarité. Un rapport intermédiaire a été présenté en novembre à ce sujet.

En mars 2023, l'Assemblée plénière de la CDIP a pris la décision de pérenniser la vérification de l'atteinte des compétences fondamentales et de lui attribuer un nouveau nom, le Monitoring des compétences fondamentales. À l'avenir, les élèves d'une même cohorte seront testés à un intervalle de quatre ans, soit en 8^e et 11^e années, sur leurs compétences en mathématiques, dans leur langue de scolarisation et en langues étrangères. À l'occasion de son assemblée annuelle, l'Assemblée plénière a approuvé le 27 octobre 2023 divers autres éléments du programme de monitoring. Le test continuera notamment à porter principalement sur les compétences fondamentales, sans pour autant s'y limiter ; l'ensemble des compétences sera désormais évalué, de sorte que les données puissent être mieux utilisées ultérieurement. La première enquête principale (en 8^e année) devrait avoir lieu en 2028. Il est prévu d'en confier la mise en œuvre à une haute école universitaire ou à un consortium placé sous la direction d'une haute école universitaire. Les bases légales régissant la mise en œuvre du monitoring doivent être présentées au Comité de la CDIP en 2024. La décision ne fixe pas de limite temporelle à ce programme. En revanche, à partir de 2030, des bilans devront être présentés tous les quatre ans afin de proposer des solutions de gestion à l'Assemblée plénière.

Après avoir pris connaissance des résultats des enquêtes 2023 et 2024 et en s'appuyant sur le rapport 2023 sur l'éducation, dresser un bilan de l'harmonisation prévue à l'art. 62, al. 4, de la Constitution.

Pas d'activités dans ce domaine en 2023. Le bilan est prévu pour 2026.

Avec l'aide des services cantonaux de l'enseignement obligatoire, dresser un état des lieux des offres d'enseignement de l'italien dans le degré secondaire I prévues par l'art. 4, al. 2, du concordat HarmoS.

Un rapport sur l'avancement du projet, sous la forme d'un état des lieux, est en cours d'élaboration et une enquête sur les bonnes pratiques est prévue.

Charger une institution spécialisée d'examiner la possibilité de concevoir sur la base des plans d'études régionaux un modèle de compétences numériques des élèves de la scolarité obligatoire prenant en compte la transition vers le degré secondaire II (cf. point 1.2) ; clarifier la nécessité de contrôler l'atteinte de ces compétences.

Pas d'activités dans ce domaine en 2023.

Observer globalement l'application des objectifs nationaux de formation.

L'application des objectifs nationaux de formation fait l'objet d'une observation constante.

Examiner l'opportunité de fixer des objectifs de formation supplémentaires (cf. points 3.1 et 3.2), notamment, pour la musique, des objectifs de contenu établis à partir des plans d'études.

En 2023, il a été décidé de ne pas poursuivre l'examen de l'opportunité de fixer des objectifs nationaux de formation pour la musique. L'harmonisation de l'enseignement musical à l'école obligatoire a été réalisée grâce à l'entrée en vigueur des plans d'études régionaux dans tous les cantons.

Recenser le développement des structures d'accueil de jour pour les enfants en âge scolaire dans les cantons.

IDES recense régulièrement les bases légales à ce sujet dans les cantons.

2.2 Concordat sur la pédagogie spécialisée

Objectifs

Assurer l'exécution du concordat sur la pédagogie spécialisée.

Travaux

Valoriser la statistique de la pédagogie spécialisée publiée par l'Office fédéral de la statistique et le rapport complémentaire au rapport sur l'éducation qui y est consacré pour augmenter l'efficacité et l'efficience du pilotage du système (financement de la pédagogie spécialisée).

L'évaluation de la nouvelle statistique nationale et/ou des statistiques cantonales sur la pédagogie spécialisée a fait l'objet de nombreuses présentations et publications de la part du Centre suisse de pédagogie spécialisée (CSPS). Le [rapport annuel 2023 du CSPS](#) contient une liste exhaustive de ces présentations et publications.

Mettre à profit la transformation numérique pour faciliter l'accès aux offres éducatives et contribuer ainsi à améliorer l'équité.



Ces travaux sont menés par le Centre suisse de pédagogie spécialisée (CSPS). Voir le [rapport annuel 2023 du CSPS](#).

En ce qui concerne l'accessibilité et la compensation des désavantages :

- dans le cadre de l'agence spécialisée Centre suisse de pédagogie spécialisée (CSPS), parvenir à une compréhension commune des dispositions à prendre en termes d'accessibilité (mesures collectives) et de compensation des désavantages (ajustements individualisés) ;
- discuter et traiter les questions de compensation des désavantages à tous les niveaux d'enseignement (de 0 à 20 ans) dans les réseaux et organes compétents à l'échelle nationale ou (inter)cantonale, notamment la Conférence suisse des services de la scolarité obligatoire, la Conférence suisse des services de l'enseignement secondaire II formation générale (CESFG) et la Conférence des offices de la formation professionnelle (CSFP) ;
- clarifier et promouvoir l'accessibilité aux moyens d'enseignement et services numériques.

Les [fiches d'information](#) pour le degré secondaire II sont en cours d'élaboration (prolongement des e-fiches dans le domaine de la formation obligatoire). Elles contiennent des informations sur les mesures de soutien et la compensation des désavantages.

En mai 2023, l'Assemblée générale de la CSFP a approuvé la nouvelle version de la recommandation sur la compensation des désavantages.

Le CSPS et l'agence spécialisée ZEM CES collaborent étroitement pour coordonner le réseau Étude et handicap au secondaire II, qui traite des thématiques en lien avec la pédagogie spécialisée pour le secondaire II. Le cadre de référence et les recommandations du CSPS pour de nouvelles ressources numériques d'enseignement et d'apprentissage en conception universelle ont été soumis à une procédure d'audition à l'automne 2023.

Voir le [rapport annuel 2023 du CSPS](#).

Clarifier le financement des interventions précoces intensives auprès d'enfants atteints d'autisme infantile (IPI) entre la Confédération et les cantons et arrêter une solution.

Dans sa prise de position sur le projet de révision de la loi fédérale sur l'assurance-invalidité (LAI), la CDIP s'est opposée à la décision de fixer la part financée par la Confédération à un quart des coûts, décision qui contredit les engagements pris dans le cadre de la collaboration entre la Confédération et les cantons.

Charger le Centre suisse de pédagogie spécialisée (CSPS) d'informer régulièrement la Conférence suisse des services de la scolarité obligatoire, la Conférence suisse des services de l'enseignement secondaire II formation générale (CESFG) et la Conférence des offices de la formation professionnelle (CSFP) sur les développements du domaine de la pédagogie spécialisée qui concernent leurs niveaux d'enseignement respectifs et de discuter avec elles de leurs besoins en terme de soutien de la part de l'agence spécialisée. diskutieren.



Le CSPS entretient de nombreux échanges, en tant qu'hôte permanent, avec les conférences régionales de la pédagogie spécialisée, avec la Conférence suisse des secrétaires généraux (CSSG) et avec les secrétariats régionaux sur des sujets aussi variés que la compensation des désavantages, l'accessibilité numérique, l'intervention précoce intensive auprès des jeunes enfants atteints de troubles du spectre autistique, la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées ou les statistiques de la pédagogie spécialisée. Ainsi, le réseau intercantonal de la pédagogie spécialisée (conférence KKSP) et la Conférence suisse des services de la scolarité obligatoire (CSSO) se sont concertés pour déterminer quels domaines présentent des besoins particuliers en matière d'éducation et de formation. Cette enquête complémentaire conclut la phase de modernisation de la statistique de la pédagogie spécialisée.

Le CSPS présente de plus amples informations sur ses activités dans son [rapport annuel 2023](#).

2.3 Concordat sur les hautes écoles

Objectifs

Faire valoir le point de vue de l'ensemble des cantons dans le pilotage général du domaine des hautes écoles exercé conjointement par la Confédération et les cantons, en particulier en ce qui concerne la reconnaissance des diplômes, le financement de l'éducation et les interfaces avec d'autres domaines.

Travaux

Avec les cheffes et chefs des services cantonaux des hautes écoles :

- assurer la mise en œuvre du concordat sur les hautes écoles ;
- participer activement à la préparation des dossiers de la Conférence suisse des hautes écoles.

Les cheffes et chefs des services cantonaux des hautes écoles et le Secrétariat général ont préparé durant toute l'année au sein de la conférence spécialisée, sous la direction du SEFRI, les dossiers de la Conférence plénière de la Conférence suisse des hautes écoles (CSHE) et du Conseil des hautes écoles. Les thèmes forts de l'année ont été les suivants : la nomination de la vice-présidence de la CSHE pour la législature 2024–2025 et la nomination de cinq représentantes et représentants des cantons au sein du Comité permanent pour la médecine universitaire du Conseil des hautes écoles.

Traiter les tâches qui se situent à la frontière avec les autres domaines de l'éducation : questions concernant l'accès aux hautes écoles (maturité gymnasiale, maturité spécialisée), reconnaissance professionnelle des diplômes de hautes écoles dans le domaine de la formation des enseignantes et enseignants, établissement de la didactique des disciplines en tant que science, financement FRI dans le domaine de l'éducation (hautes écoles et formation professionnelle), financement intercantonal dans le cadre de l'AIU et de l'AHES (coûts de référence et catégories de contributions).



Les tâches situées à la frontière avec d'autres domaines de l'éducation ont été traitées tout au long de l'année. Le thème fort de l'année a été l'admission aux formations d'enseignante ou enseignant pour les personnes titulaires d'une maturité professionnelle.

La CDIP a participé aux activités de divers groupes de travail concernant l'admission dans les hautes écoles (admission aux filières de la santé dans les HES / filières avec pratique intégrée / accès aux hautes écoles pour les titulaires d'une maturité professionnelle dans le domaine correspondant).

Pour le message FRI, voir point 1.7.

2.4 Accord sur la reconnaissance des diplômes

Objectifs

A travers l'exécution de l'accord sur la reconnaissance des diplômes, garantir la qualité et la libre circulation en Suisse des certificats de maturité gymnasiale, des certificats délivrés par les écoles de culture générale, des diplômes d'enseignement ainsi que des diplômes des professions péda-go-thé-ra-peutiques et assurer la reconnaissance des diplômes étrangers qui relèvent de la compétence de la CDIP. Adapter la réglementation des professions de l'enseignement aux exigences et objectifs actuels de l'école et de ses métiers et contribuer ainsi à améliorer le recrutement du personnel.

Travaux

Accompagner la mise en œuvre du nouveau règlement de reconnaissance des diplômes d'enseignement pour le degré primaire, le degré secondaire I et les écoles de maturité.

Les commissions de reconnaissance examinent en permanence les demandes que leur soumettent les institutions de formation.

Le Comité de la CDIP a lancé le 26 janvier 2023 une audition sur la question de savoir s'il convenait de baisser de 30 à 27 ans l'âge minimum d'accession à la formation pour les personnes en reconversion. L'Assemblée plénière de la CDIP a adopté le 22 juin 2023 le règlement de reconnaissance des diplômes partiellement révisé.

Accompagner la révision du règlement de reconnaissance des diplômes de pédagogie spécialisée (éducation précoce spécialisée, enseignement spécialisé) et du règlement de reconnaissance des diplômes de logopédie et de psychomotricité.

L'Assemblée plénière de la CDIP a adopté les règlements de reconnaissance pour les professions péda-go-thé-ra-peutiques totalement révisés (enseignement spécialisé, éducation précoce spécialisée, logopédie, thérapie psychomotrice) le 22 juin 2023 et ils sont entrés en vigueur le 1^{er} janvier 2024.

Adopter le règlement révisé concernant la reconnaissance des diplômes de fin d'études étrangers.

Le projet n'a pas pu être présenté aux organes de la CDIP en raison de la modification prévue par la Confédération de l'annexe III de l'Accord du 21 juin 1999 sur la libre circulation des personnes entre la Confédération suisse, d'une part, et la Communauté européenne et ses États membres, d'autre part (ALCP). La modification de l'annexe III de l'accord implique l'application par la Suisse de la directive 2013/55/ UE. Les changements qui en découlent vis-à-vis de la reconnaissance bilatérale des diplômes doivent être pris en compte dans le droit intercantonal. En raison de l'impasse des négociations bilatérales sur l'application de la directive 2013/55/UE et la modification de l'annexe III de l'ALCP souhaitée, le projet n'a pas pu être approuvé.

Réviser l'accord sur la reconnaissance des diplômes dans le contexte de la révision de l'annexe III de l'accord CH-UE sur la libre circulation des personnes et de l'adoption de la directive 2013/55/UE qui en découle et profiter de l'occasion pour adapter la disposition concernant la liste des enseignants auxquels a été retiré le droit d'enseigner en élargissant la notion de protection.

Voir point ci-dessus.

Dans le cadre de l'exécution de l'accord sur la reconnaissance des diplômes :

- reconnaître les filières d'études et vérifier périodiquement les filières reconnues ;
- évaluer la comparabilité des diplômes étrangers d'enseignement (enseignement préscolaire, primaire, secondaire I, écoles de maturité), d'éducation précoce spécialisée, d'enseignement spécialisé, de logopédie et de psychomotricité avec les diplômes suisses correspondants et délivrer des décisions de reconnaissance assorties si nécessaire de mesures compensatoires; entretenir les contacts avec les autorités en charge de l'éducation dans les autres pays et collaborer avec les institutions de formation en Suisse ;
- évaluer les anciens diplômes d'enseignement et du domaine de la pédagogie spécialisée et confirmer le cas échéant leur reconnaissance par la CDIP ;
- entretenir des échanges réguliers avec l'Administration fédérale sur la manière d'appliquer les procédures de reconnaissance.

En 2023, 1782 demandes de reconnaissance d'un diplôme étranger ont été déposées sur le portail en ligne, dont 1268 ont pu être examinées par la CDIP, soit :

- 1105 demandes provenant d'États de l'UE/AELE (États voisins : Allemagne : 262, France : 309, Italie : 158, Autriche : 83 ; autres États de l'UE/AELE : 293) ;
- et 163 demandes provenant d'États non membres de l'UE/AELE.

Les 514 demandes qui n'ont pas été traitées par la CDIP en 2023 n'entraient pas dans son domaine de compétence ou n'étaient pas admissibles. En comparaison, 1559 demandes avaient été déposées en 2022 sur le portail, dont 1109 avaient pu être examinées par la CDIP. Comme par le passé, les reconnaissances ont été octroyées dans la majorité des cas, des mesures compensatoires étant parfois également exigées. Seul un très petit nombre de demandes ont dû être rejetées. Les chiffres exacts seront publiés au printemps 2024 sur le site de la CDIP. Dix décisions ont été contestées devant la Commission de recours de la CDIP et de la CDS (même nombre que l'année précédente).



Contribuer à actualiser l'image de la formation et de la profession d'enseignant dans le cadre de l'orientation professionnelle, universitaire et de carrière et dans les gymnases.

Pas d'activités dans ce domaine en 2023.

2.5 Accords de financement

Objectifs

A travers l'exécution des accords intercantonaux de financement et de libre circulation, garantir un accès égal aux institutions de formation dans toute la Suisse et assurer la compensation des charges entre les cantons.

Travaux

Exécuter les accords de financement et de libre circulation en fixant les tarifs sur la base des effectifs étudiantins publiés par l'Office fédéral de la statistique (OFS) et des relevés des coûts effectués périodiquement dans les cantons et en assurant la centralisation des opérations financières entre les cantons et les institutions.

L'année 2023 s'est révélée difficile pour l'exécution de l'accord intercantonal universitaire (AIU) et de l'accord intercantonal sur les hautes écoles spécialisées (AHES), étant donné que le poste de secrétaire a dû être repourvu trois fois en cours d'année. L'exécution a malgré tout pu se faire grâce à une collaboration efficace avec l'OFS et grâce au fait que les travaux sur l'AIU ont été considérablement simplifiés et en grande partie numérisés en 2022. Le financement par le biais de l'AIU des études additionnelles pour l'enseignement de l'informatique, discipline obligatoire, et du prolongement des indemnités AIU des étudiantes et étudiants du diplôme d'enseignement pour les écoles de maturité, a pu être numérisé et donc intégré au processus AIU normal, ce qui a permis de simplifier considérablement les procédures et de gagner en efficacité.

L'accord intercantonal sur les écoles professionnelles (AEPr) et l'accord intercantonal sur les contributions dans le domaine des écoles supérieures (AES) ont pu être assurés en 2023 sans résultats notables.

Plateforme numérique AHES/AES : le 27 octobre, la Conférence des cantons signataires de l'AHES a décidé d'approuver le projet de plateforme pour la numérisation des processus liés à l'AHES et à l'AES et de confier le mandat à SWITCH. Ce projet doit permettre de standardiser, de simplifier considérablement et de numériser l'étape du décompte afin d'améliorer l'efficacité pour toutes les institutions concernées. Étant donné que les hautes écoles spécialisées et les hautes écoles pédagogiques sont gérées exclusivement par les cantons (à l'exception de la Haute école spécialisée Kalaidos), l'élaboration du projet peut être coordonnée et réalisée à l'échelon intercantonal. Il sera toutefois difficile de mettre sur pied l'intégralité de la plateforme numérique dans le domaine de l'AES, puisque celui-ci concerne principalement des institutions privées. Pour les écoles supérieures, le plus important est la numérisation et la simplification des processus concernant l'annexe



comptable et le formulaire de données personnelles. Les coûts totaux pour le projet sont estimés à 1,2 million de francs et les futurs coûts d'exploitation à environ 260 000 francs par année à partir de 2026.

Mettre en place l'exécution de l'AIU 2019 en collaboration avec l'OFS.

Cette année, le secrétariat de l'AIU a pu revenir à la procédure ordinaire en deux étapes et facturer les contributions AIU deux fois par an. Le placement de la première tranche (179 millions de francs) dans des dépôts à terme pour une durée de trois mois à un taux d'intérêt de 1,49 %, jusqu'au paiement en une fois de la totalité des contributions AIU aux cantons d'implantation, a permis de générer des intérêts à hauteur d'environ 700 000 francs.

Accord intercantonal sur les offres scolaires en milieu hospitalier (AOSH) : analyser les résultats de la consultation menée en 2021, adopter le texte de l'accord et le transmettre aux cantons pour ratification.

Pour l'instant, seuls les cantons d'Uri et de Thurgovie ont adhéré à l'accord. Les cantons de Genève et de Neuchâtel ont annoncé au Secrétariat général qu'ils ne souhaitaient pas rejoindre l'AOSH.

Examiner l'opportunité de réviser l'accord sur les écoles offrant des formations spécifiques aux élèves surdoués.

Le 26 janvier 2023, le Comité a décidé de renoncer à cette révision. Par ailleurs, il a invité les cantons non signataires d'adhérer à l'accord.

2.6 Concordat sur les bourses d'études

Objectifs

A travers la mise en place des instruments nécessaires à l'exécution du concordat sur les bourses d'études, poursuivre l'harmonisation des régimes cantonaux de bourses d'études et améliorer l'égalité des chances d'accès à l'éducation.

Travaux

Accompagner l'harmonisation des régimes cantonaux de bourses d'études et établir un état des lieux de la mise en œuvre.

L'année 2023 s'est révélée difficile en ce qui concerne l'accompagnement du concordat sur les bourses d'études, étant donné que le poste de secrétaire du concordat a dû être repourvu deux fois en cours d'année. Ces changements ont non seulement entraîné une vacance prolongée du poste, mais ont surtout empêché l'acquisition de nouveau savoir-faire. Grâce à une collaboration efficace avec la Conférence intercantonale des



bourses d'études (CIBE) et son Comité, il a tout de même été possible de résoudre toutes les questions liées à l'exécution de l'accord pour 2023.

Développer le manuel pour le calcul des bourses d'études.

Pour les raisons citées précédemment, le manuel n'a pas été développé en 2023 non plus.

Entretenir les échanges entre les services cantonaux concernés.

Ces échanges ont été entretenus en 2023 également. Une séance de la CIBE s'est tenue sur deux jours en juin, avec la visite, la participation et l'approbation des représentantes et représentants de tous les cantons.

Documenter le système des bourses d'études dans ses variations cantonales.

Pour les raisons citées précédemment, pas d'activités dans ce domaine en 2023.



3 Culture et sport

3.1 Culture

Objectifs

Garantir la coordination à l'échelle suisse des activités des cantons en matière d'encouragement de la culture. Assurer la représentation des cantons et leur participation active au Dialogue culturel national (DCN) et défendre les intérêts des cantons. Dans le cadre de ce Dialogue, élaborer avec les communes, les villes et la Confédération des mesures pour renforcer l'éducation culturelle et promouvoir la participation culturelle.

Travaux

Dans le cadre de la Conférence des déléguées et délégués cantonaux aux affaires culturelles (CDAC),

- **traiter de manière coordonnée les questions relevant de l'encouragement de la culture ;**
- **examiner et, le cas échéant, lancer dans le cadre du Dialogue culturel national avec les communes, les villes et la Confédération des mesures pour promouvoir l'éducation et la participation culturelles.**

En 2023, la Conférence des déléguées et délégués cantonaux aux affaires culturelles (CDAC) s'est employée à mettre en œuvre son programme de travail 2021–2024, qui s'articule autour de trois thèmes : *développement des artistes, diffusion/promotion et approche et promotion des milieux culturels amateurs et professionnels*. Au cours de l'année sous revue, le groupe de travail Diffusion/promotion a présenté un rapport lors de l'assemblée générale de la CDAC. Il poursuit ses activités et continuera d'encourager la diffusion supracantonale de la danse et du théâtre (musical). Les recommandations du groupe de travail Développement des artistes ont été présentées le 23 mars 2023 à la Conférence des directrices et directeurs cantonaux de la culture (l'Assemblée plénière de la CDIP), qui les a adoptées. Le groupe de travail Approche et promotion des milieux culturels amateurs et professionnels présentera vraisemblablement son rapport à la CDAC au printemps 2024.

Par ailleurs, lors de ses assemblées générales de 2023, la CDAC a élaboré une prise de position technique relative au Message de la Confédération concernant l'encouragement de la culture pour la période 2025 à 2028 (Message culture), discuté des résultats intermédiaires des groupes de travail du Dialogue culturel national (DCN) et s'est prononcée sur différentes demandes au sujet de recommandations de financement par la CDAC.

Dans le cadre du Dialogue culturel national, la CDAC a délégué des membres pour participer au groupe de travail Stratégie nationale pour le patrimoine culturel. Conformément au programme de travail actuel du DCN, ce groupe de travail a élaboré une stratégie pour la gestion du patrimoine culturel de la Suisse, en se concen-



trant sur l'éducation et la participation culturelles afin de fournir des bases conceptuelles pour agir sur ces deux plans. Au cours de l'année sous revue, le Comité de la CDIP a pris connaissance et discuté de l'avant-projet de cette stratégie. Sur la base, notamment, de ces réactions, l'avant-projet a été adapté et consolidé. Le niveau politique du DCN a ensuite donné son feu vert à sa publication lors de sa réunion d'automne 2023.

Dans le cadre du Dialogue culturel national, évaluer du point de vue des cantons les principes de base ayant des répercussions stratégiques ou financières et prendre des décisions à leur sujet à l'attention du Dialogue.

En 2023, conformément au tournus triennal entre la Confédération, les cantons et les villes, c'était au tour de la Confédération de présider le Dialogue culturel national (DCN). Le DCN s'est réuni deux fois au niveau opérationnel de même qu'au niveau politique. Les groupes de travail du DCN ont traité les thèmes prévus dans le programme de travail du Dialogue culturel national à partir de 2021 : *Stratégie nationale pour le patrimoine culturel*, *Rémunération adéquate des acteurs culturels* et *Écologie dans le domaine de la culture*. Les réunions du DCN ont surtout été consacrées à des discussions au sujet des progrès enregistrés concernant le programme de travail en cours du DCN.

Le groupe de travail Rémunération adéquate des acteurs culturels a notamment rédigé un catalogue de recommandations et de bonnes pratiques sur la base d'une étude d'expertes et d'experts. L'Assemblée plénière de la CDIP en a pris connaissance lors de sa séance du 26 octobre. Les recommandations et les bonnes pratiques sont en cours de remaniement, et il est prévu de les présenter au DCN au printemps 2024. Le groupe de travail Écologie dans le domaine de la culture a également bien avancé en 2023 et présentera vraisemblablement ses conclusions finales à la CDIP et au DCN courant 2024.

Les partenaires du DCN ont par ailleurs échangé au sujet du Message culture de la Confédération pour les années 2025 à 2028, préparé par l'Office fédéral de la culture (OFC) et qui a été mis en consultation durant l'année sous revue.

Sur les questions relevant du domaine des travaux publics, collaborer avec la Conférence suisse des directeurs cantonaux des travaux publics, de l'aménagement du territoire et de l'environnement (DTAP).

En 2023, il n'y a pas eu de problématique concernant le domaine des travaux publics ou de l'aménagement du territoire justifiant une collaboration étroite avec la DTAP.

Clarifier la relation de la Conférence suisse des conservatrices et conservateurs des monuments (CSCM) et de la Conférence suisse des archéologues cantonales et des archéologues cantonaux (CSAC) avec la CDAC.

En 2023, un premier échange a eu lieu entre les directions de la CDAC, de la CSCM et de la CSAC. Les deux conférences spécialisées se sont dites intéressées à poursuivre les échanges avec le Secrétariat général de la CDIP pour discuter de la relation entre elles et la CDAC.



3.2 Sport

Objectifs

Garantir la coordination à l'échelle suisse des activités des cantons en matière de sport. Accompagner selon les besoins des cantons l'exécution de la loi fédérale sur l'encouragement du sport. Encourager les démarches qualité dans le domaine du sport et du mouvement et tenir compte de l'approche globale du sport, dont les composantes sont l'interaction sociale (rencontre), le bien-être et la santé (mouvement) et les performances physiques (sport), dans la définition des champs d'action et des mesures.

Travaux

Dans le cadre de la Conférence des répondants cantonaux du sport (CRCS),

- **consolider la collaboration avec les partenaires que sont l'OFSPPO et Swiss Olympic ;**
- **clarifier avec les partenaires la nécessité d'une action dans le domaine du sport pour adultes et seniors en plus de l'encouragement du sport des enfants et des jeunes dans le cadre de J+S ;**
- **clarifier le positionnement du sport au sein de la CDIP.**

Dans le cadre des conférences d'été et d'automne (avec l'OFSPPO) ainsi que de l'événement *come together* (avec Swiss Olympic), des discussions et des ateliers ont été organisés sur les thèmes de l'éthique dans le sport, des grandes manifestations sportives, y compris les Jeux olympiques d'hiver, et du développement futur de J+S. Il a également été question des possibilités de développement à long terme (2028–2030) dans le contexte de la révision de la loi sur l'encouragement du sport.

Le lancement du service de signalement de *Swiss Sport Integrity* (SSI) et, à la même période, l'entrée en vigueur des statuts en matière d'éthique, puis celle de la révision de l'ordonnance sur l'encouragement du sport (OESp) en mars 2023, constituent des bases importantes, contraignantes à l'échelon national, pour la prise en compte des considérations éthiques dans le sport organisé de droit privé. La CRCS a lancé son propre projet *Éthique dans le sport* pour que les cantons puissent également définir et mettre en œuvre des principes de sport éthiquement responsable applicables à la promotion du sport dans leur domaine de compétence.

La CRCS est disposée à conclure un *memorandum of understanding* avec le service des installations sportives de l'OFSPPO afin de coordonner, de garantir et de transmettre les compétences et les connaissances en matière de planification, de construction et d'exploitation d'installations sportives et d'espaces d'activité physique. Les premières étapes ont été réalisées.

À la suite de la révision de l'OESp par le Conseil fédéral, la Banque de données nationale pour le sport (BDNS) de J+S a été mise en service le 1^{er} décembre 2022. Tant l'OFSPPO (mandant et exploitant) que les cantons (utilisateurs principaux et contacts avec les coachs J+S) ont dès lors été très sollicités. Début 2023, l'OFSPPO a mis en place un dialogue initialement hebdomadaire avec le groupe de travail J+S de la CRCS afin de faire le point sur l'avancement des activités, de prendre connaissance des demandes des cantons et de partager les informations sur les nouveautés à venir.



L'année précédente, la CRCS avait lancé un projet interne visant à élaborer une stratégie ; ce projet a pu se poursuivre avec l'approbation des membres de la conférence. Il s'agit essentiellement de définir la présence et le rôle de la CRCS ainsi que son organisation, sa structure, sa communication et ses processus ; il est également question de faire une analyse des thèmes traités par la conférence.

En collaboration avec les services de la scolarité obligatoire, renforcer le sport et le mouvement au niveau de la scolarité obligatoire.

Un avant-projet de moyen didactique national sous la forme d'un outil web pour l'enseignement du sport et de l'activité physique avait été approuvé par voie de correspondance et avec le concours de la Conférence suisse des services de la scolarité obligatoire (CSSO) ; le Comité a rejeté ce projet en mai (voir ci-dessous). La CSSO a également pris connaissance des mesures visant à optimiser la promotion des talents dans le sport. Le tournus des régions pour la Journée suisse de sport scolaire (JSSS) a été décidé à l'unanimité par l'Assemblée générale de la CRCS, et son début fixé a posteriori à l'année 2022. Le nombre d'évènements que chaque région devra organiser est proportionnel à la part de la population de cette région par rapport à l'ensemble de la population suisse. Cet accord au sein de la CRCS devrait permettre d'assurer la pérennité de l'évènement, qui réunit à chaque fois près de 2300 élèves de toute la Suisse.

Conformément à l'art. 54b de l'ordonnance du Conseil fédéral du 23 mai 2012 sur l'encouragement du sport et de l'activité physique (ordonnance sur l'encouragement du sport, OESp), l'OFSPD demande à la CDIP de prendre position sur les demandes d'aides financières émanant d'institutions privées pour la formation et la formation continue des enseignantes et enseignants donnant les cours d'éducation physique. Les membres du groupe de travail Sport scolaire de la CRCS ont évalué en tout huit demandes et ont soumis une proposition au comité directeur de la CRCS. Ce dernier a suivi toutes les recommandations du groupe de travail.

Procéder à des clarifications en vue de l'élaboration d'un moyen didactique national sous la forme d'un outil web pour l'enseignement du sport et de l'activité physique à l'école obligatoire.

La CRCS avait demandé la réalisation d'une étude de faisabilité en vue d'élaborer un moyen didactique national sous la forme d'un outil web pour l'enseignement du sport et de l'activité physique à l'école obligatoire. Cette demande a été rejetée par le Comité de la CDIP le 5 mai 2023. Ainsi, le vaste projet lancé en 2019 par la CRCS est abandonné.

Les membres du groupe de travail Sport scolaire, en particulier, continueront à suivre l'évolution des moyens didactiques dédiés à l'activité physique et au sport. Le besoin relevé par les spécialistes au début du projet reste d'actualité et de nouvelles pistes sont envisagées. C'est pour cette raison que le contact a été établi, par exemple, avec le Réseau de didactique de l'éducation physique et sportive (REDEPS). La CRCS continue d'explorer l'idée d'une variante moins contraignante sous la forme d'une plateforme nationale dédiée à l'enseignement du sport (avec les supports de cours existants).

Annexes

Annexe 1 : Rapports annuels des conférences régionales et des institutions

Les rapports annuels ou rapports d'activités des conférences régionales et des institutions sont accessibles sur les sites web mentionnés et peuvent aussi être obtenus sur simple demande téléphonique aux adresses indiquées.

Conférences régionales

Secrétariat général de la Conférence intercantonale de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin (CIIP)

tél. 032 889 69 72 / fax 032 889 69 73

<https://www.ciip.ch> / ciip@ne.ch

Erziehungsdirektorenkonferenz der Ostschweizer Kantone und des Fürstentums Liechtenstein (EDK-Ost)

tél. 041 226 00 60

<https://www.edk-ost.ch> / info@edk-ost.ch

Nordwestschweizerische Erziehungsdirektorenkonferenz (NW EDK)

tél. 041 226 00 60

<https://www.nwedk.ch> / info@nwedk.ch

Bildungsdirektoren-Konferenz Zentralschweiz (BKZ)

tél. 041 226 00 60

<https://www.bildung-z.ch> / info@bildung-z.ch

Institutions

Centre suisse de compétence pour le degré secondaire II formation générale et pour l'évaluation des écoles du degré secondaire II – Schweizerisches Zentrum für die Mittelschule und für Schulevaluation auf der Sekundarstufe II (ZEM CES)

tél. 031 552 30 80

<https://www.zemces.ch> / info@zemces.ch

Fondation Centre suisse de pédagogie spécialisée (CSPS) – Stiftung Schweizer Zentrum für Heil- und Sonderpädagogik (SZH)

tél. 031 320 16 60

<https://www.szh.ch/le-csps> / csps@csps.ch

Educa

tél. 031 300 55 00

<https://www.educa.ch> / info@educa.ch

Centre suisse de services Formation professionnelle / orientation professionnelle, universitaire et de carrière (CSFO) – Schweizerisches Dienstleistungszentrum Berufsbildung / Berufs-, Studien- und Laufbahnberatung (SDBB)

tél. 031 320 29 00

<https://www.csfo.ch> / info@csfo.ch

Centre suisse de coordination pour la recherche en éducation (CSRE) – Schweizerische Koordinationsstelle für Bildungsforschung (SKBF)

tél. 062 858 23 90 / fax 062 858 23 99

<https://www.skbf-csre.ch/fr> / info@skbf-csre.ch

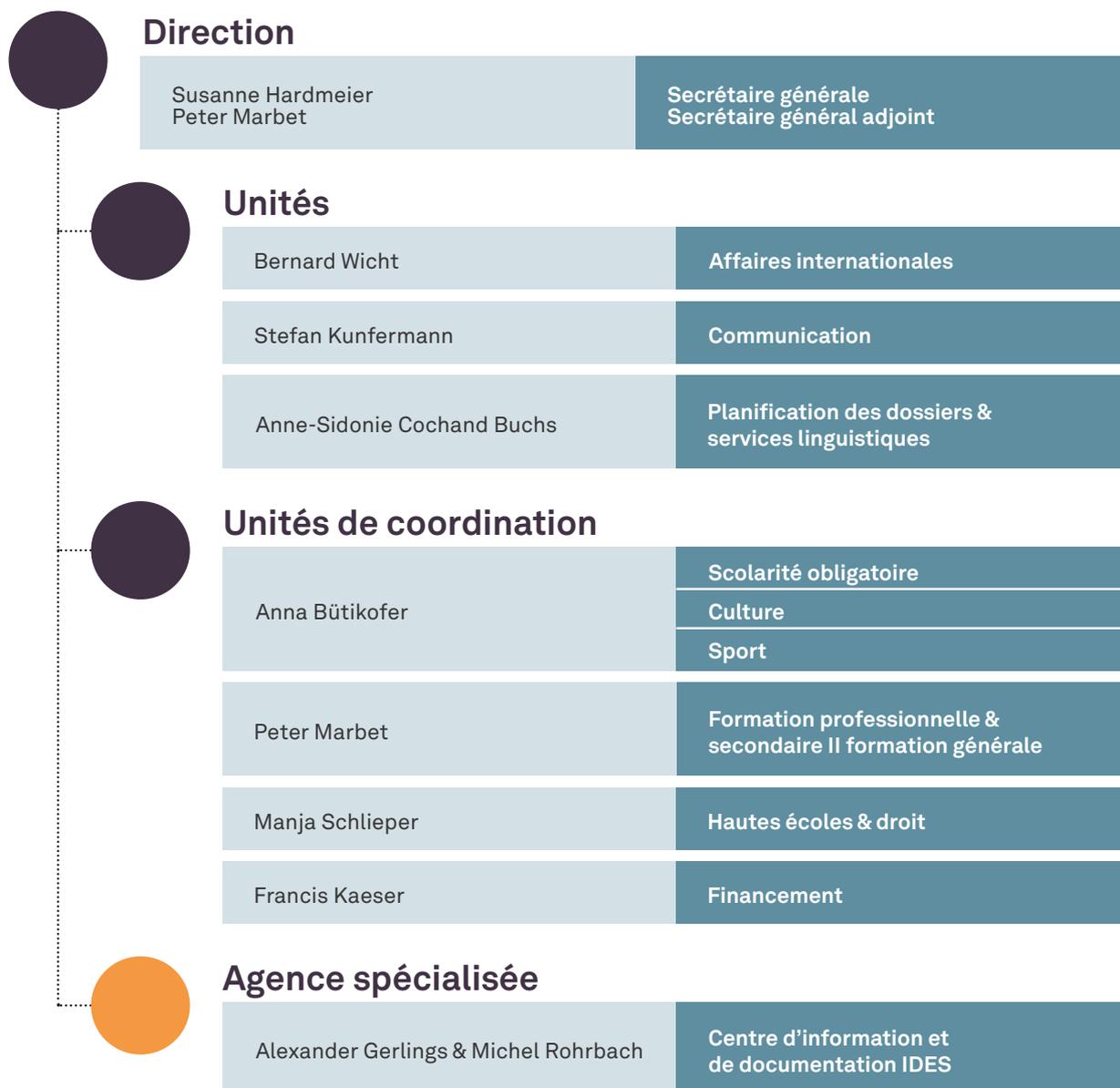
Annexe 2 : Conférence des directrices et directeurs cantonaux de l’instruction publique

Zürich	Regierungsrätin Dr. Silvia Steiner, Zürich*
Bern/Berne	Regierungsrätin Christine Häsler, Bern*
Luzern	Regierungsrat Marcel Schwerzmann (jusqu'au 30 juin 2023) Regierungsrat Armin Hartmann (depuis juillet 2023)* (depuis janvier 2024)
Uri	Regierungsrat Beat Jörg, Altdorf
Schwyz	Regierungsrat Michael Stähli, Schwyz
Obwalden	Regierungsrat Christian Schäli, Sarnen* (jusqu'au 31 décembre 2023)
Nidwalden	Regierungsrat Res Schmid, Stans* (jusqu'au 31 décembre 2023)
Glarus	Regierungsrat Markus Heer
Zug	Regierungsrat Stephan Schleiss, Zug* (depuis janvier 2024)
Fribourg/Freiburg	Conseillère d’État Sylvie Bonvin-Sansonens*
Solothurn	Regierungsrat Remo Ankli, Solothurn
Basel-Stadt	Regierungsrat Conradin Cramer, Basel
Basel-Landschaft	Regierungsrätin Monica Gschwind, Liestal*
Schaffhausen	Regierungsrat Patrick Strasser, Schaffhausen
Appenzell A. Rh.	Regierungsrat Alfred Stricker, Herisau*
Appenzell I. Rh.	Regierungsrat Roland Inauen, Appenzell
St. Gallen	Regierungsrat Stefan Kölliker, St. Gallen*
Graubünden	Regierungsrat Dr. Jon Domenic Parolini, Chur
Aargau	Regierungsrat Alex Hürzeler, Aarau
Thurgau	Regierungsrätin Monika Knill, Frauenfeld*
Ticino	Consigliero di Stato Manuele Bertoli, Bellinzona* (jusqu'au 30 avril 2023) Consigliera di Stato Marina Carobbio Guscetti, Bellinzona* (depuis mai 2023)
Vaud	Conseiller d’État Frédéric Borloz, Lausanne
Valais/Wallis	Conseiller d’État Christophe Darbellay, Sion*
Neuchâtel	Conseillère d’État Crystel Graf
Genève	Conseillère d’État Anne Emery-Torracinta, Genève (jusqu'au 31 mai 2023) Conseillère d’État Anne Hiltpold, Genève (depuis juin 2023)* (depuis novembre 2023)
Jura	Ministre Martial Courtet, Delémont* (jusqu'au 31 octobre 2023)
Membre associé Fürstentum Liechtenstein	Regierungsrätin Dominique Hasler, Vaduz

* Membres du Comité

Annexe 3 : Organigramme du Secrétariat général de la CDIP

Organigramme du Secrétariat général de la CDIP



01.01.2024

Annexe 4 : Vue d'ensemble de la CDIP

CDIP: organes, service central, commissions, institutions

janvier 2024

		Assemblée plénière*			Conférences régionales*		
		Comité de la CDIP*			NW EDK BKZ EDK-Ost		
		Secrétariat général de la CDIP et IDES			CIIP		
CSSG		CSG					
	Commissions permanentes Fonction : conseil auprès des instances de la CDIP	Conférences spécialisées Fonction : coordination de la mise en œuvre, échanges professionnels	Organes d'application des accords spéciaux Fonction : pilotage et application des accords de financement et de reconnaissance	Groupes de projet et de coordination Fonction : accompagnement de projets, échange d'informations, coordination des projets	Institutions Agences spécialisées avec mandat de prestations		
Scolarité obligatoire	Bureau de coordination HarmoS	CSSO (scolarité obligatoire)		Pédagogie spécialisée	CSPS		
Formation professionnelle		CSFP (formation prof.) CSFC (formation continue) CS OPUC (orientation)			CSFO		
Formation générale sec. II		CECFG (enseignement sec. II formation générale)	Commission de rec. ECG Commission suisse de maturité	Évolution de la maturité gymnasiale	ZEM CES		
Hautes écoles			Commissions de reconnaissance des diplômés d'enseignement				
Monitoring de l'éducation	Commission Équité et formation			Monitoring de l'éducation Numérisation	CSRE Educa		
Financement	Commission pour le financement des hautes écoles	CIBE (bourses d'études)	Commissions AIU* et AHES* Groupe de travail AES Groupe d'accomp. AHES CECB (bourses d'études)				
Culture et sport		CDAC (culture) CRCS (sport)					

* Organes politiques

Annexe 5 : Recommandations, déclarations et actes législatifs 2023

Sont répertoriés ci-dessous les actes législatifs qui ont été adoptés ou abrogés par les organes responsables de la CDIP en 2023 ou qui ont été modifiés au niveau du contenu et/ou sur le plan rédactionnel.

Recommandations

Les recommandations sont disponibles sur [notre site web](#).

Déclarations

Les déclarations sont disponibles sur [notre site web](#).

- Valorisation optimale des chances. Déclaration du 26 octobre 2023 sur les objectifs politiques communs concernant l'espace suisse de formation

Actes législatifs

Les actes sont disponibles sur [notre site web](#).

Révision

- 4.2.2.7 Règlement du 17 juin 2004 concernant la reconnaissance de diplômes ou certificats de formation complémentaire dans le domaine de l'enseignement
- 4.2.2.10 Règlement du 28 mars 2019 concernant la reconnaissance des diplômes d'enseignement du degré primaire, du degré secondaire I et pour les écoles de maturité

Promulgation

- 2.4.7 Statuts de la Conférence des délégués et délégués cantonaux aux affaires culturelles (CDAC) du 10 novembre 2022

- 2.4.7.1 Directives du 10 novembre 2022 relatives aux recommandations de la Conférence des délégués et délégués cantonaux aux affaires culturelles (CDAC) concernant les demandes de soutien financier de projets culturels d'intérêt national
- 4.1.1.2 Règlement de la Commission de recours de la CDIP et de la CDS du 20 avril / 4 mai 2023
- 4.1.1.3 Règlement intérieur de la Commission de recours de la CDIP et de la CDS du 1^{er} janvier 2024
- 4.2.2.2 Règlement du 22 juin 2023 concernant la reconnaissance des diplômes dans le domaine de la pédagogie spécialisée (orientation éducation précoce spécialisée et orientation enseignement spécialisé)
- 4.2.2.11 Règlement du 22 juin 2023 concernant la reconnaissance des diplômes de hautes écoles de logopédie
- 4.2.2.12 Règlement du 22 juin 2023 concernant la reconnaissance des diplômes de hautes écoles de thérapie psychomotrice

Abrogation

- 2.4.7 Règlement de la Conférence des délégués cantonaux aux affaires culturelles (CDAC) du 25 janvier 1999
- 2.4.7.1 Directives du 20 novembre 2009 relatives au traitement des demandes de financement de projets et d'institutions culturelles par la Conférence des délégués cantonaux aux affaires culturelles (CDAC)
- 4.1.1.2 Règlement de la Commission de recours de la CDIP et de la CDS du 6 septembre 2007
- 4.1.1.3 Règlement intérieur de la Commission de recours de la CDIP et de la CDS du 1^{er} juillet 2015



- 4.2.2.2 Règlement du 12 juin 2008 concernant la reconnaissance des diplômes dans le domaine de la pédagogie spécialisée (orientation éducation précoce spécialisée et orientation enseignement spécialisé)
- 4.2.2.2.1 Lignes directrices du 11 septembre 2008 pour l'application du règlement concernant la reconnaissance des diplômes dans le domaine de la pédagogie spécialisée (orientation éducation précoce spécialisée et orientation enseignement spécialisé)
- 4.2.2.5 Règlement du 3 novembre 2000 concernant la reconnaissance des diplômes de hautes écoles de logopédie et des diplômes de hautes écoles de psychomotricité

Annexe 6 : Comptes 2023

Bilan

Bilan (après distribution des bénéfices) en CHF	31.12.2022	31.12.2023	Variation
Actifs			
Caisse	2 381	2 063	- 318
Postfinance CCP 30-8764-5	298 639	0	- 298 639
UBS 235-693590.01V	7 394 843	7 390 731	- 4 112
UBS 235-693590.02N	129 546	137 966	8 420
UBS 235-9F502040.0	1 028 973	2 074 386	1 045 413
Liquidités	8 854 381	9 605 145	750 764
Débiteurs contributions des cantons	234 104	215 364	- 18 740
Débiteurs divers	3 090 596	2 935 860	- 154 736
Créances	3 324 700	3 151 224	- 173 476
Actifs de régularisation	88 765	233 883	145 118
Contributions cantonales aux accords de libre circulation	787 560	853 090	65 530
Actifs de régularisation	876 325	1 086 973	210 648
Total actifs financiers	13 055 407	13 843 342	787 935
Mobilier de bureau	1	1	0
Machines de bureau	1	1	0
Matériel et logiciels informatiques	1	1	0
Actif immobilisé	3	3	0
Part sociale educa.ch	250	250	0
Dépôt loyer ZEM CES	55 145	55 145	0
Prêts et participations	55 395	55 395	0
Total patrimoine administratif	55 398	55 398	0
		0	
Total actifs	13 110 805	13 898 740	787 935

Bilan

Bilan (après distribution des bénéfices) en CHF	Annexe	31.12.2022	31.12.2023	Variation
Passifs				
Créanciers divers		2 563 055	1 452 042	-1 111 013
Passifs à court terme		2 563 055	1 452 042	-1 111 013
Passifs de régularisation		32 995	222 924	189 929
Passifs de régularisation		32 995	222 924	189 929
Projets financés séparément		3 297 980	4 097 556	799 576
Autres projets		1 629 071	1 666 543	37 473
Compte courant avec tiers		632 323	1 013 175	380 852
Régularisation des financements spéciaux	1	5 559 374	6 777 275	1 217 901
Provisions		2 381 015	2 712 787	331 772
Provisions	2	2 381 015	2 712 787	331 772
Total capital étranger		10 536 439	11 165 028	628 589
Coordination scolaire (capital d'exploitation)		2 143 566	2 147 565	3 999
Reconnaissance des diplômes		430 800	586 146	155 346
Total capital propre	3	2 574 366	2 733 712	159 346
Total passifs		13 110 805	13 898 740	787 935

Conférence des directrices et directeurs cantonaux
de l'instruction publique



Francis Kaeser | Chef de l'Unité de coordination Financement

28.03.2024

145.1-7 | PK/ev



Compte d'exploitation

Compte d'exploitation en CHF	Annexe	Compte 31.12.22	Compte 31.12.23	%	Budget 2023	Budget 2024
Recettes						
Coordination scolaire		828986	9 824 375	100%	9 824 375	9 925 940
Reconnaissance des diplômes		643 379	818 000	100%	818 000	818 000
Principauté du Liechtenstein		38 914	40 182	100%	40 250	47 870
Accords de libre circulation		787 560	853 090	95%	893 750	919 930
Total contribution des cantons		9 759 819	11 535 647	100%	11 576 375	11 711 740
Recettes personnel		509 738	508 849	89%	573 000	466 000
Autres recettes d'exploitation		38 300	13 550	44%	30 700	30 700
Recettes financières		0	0		0	0
Total recettes d'exploitation		548 037	522 399	87%	603 700	496 700
Taxes de participation		51 027	72 467	145%	50 000	50 000
Emoluments reconnaissance des diplômes		908 832	1 031 887	154%	670 000	808 630
Total taxes		959 859	1 104 354	153%	720 000	858 630
Encaissement des droits d'auteur		1 635 638	1 654 123	103%	1 606 800	1 661 100
Indemnités payées par des tiers		120 000	120 000	100%	120 000	120 000
Recettes extraordinaires		136 337	0		0	0
Total Recettes		13 159 690	14 936 523	102%	14 626 875	14 848 170
Dépenses						
Personnel		7 401 949	7 799 780	96%	8 068 200	8 157 700
Charges d'exploitation		1 618 773	1 624 597	86%	1 897 200	1 926 200
Taxe sur le produit d'exploitation		96 619	97 679	102%	95 975	98 770
Participations		1 785 500	3 635 500	100%	3 635 500	3 755 500
Cofinancements		960 000	540 000	100%	540 000	540 000
Contributions à d'autres institutions		193 706	368 621	100%	370 000	370 000
Total dépenses de financement		2 939 206	4 544 121	100%	4 545 500	4 685 500
Dépenses extraordinaires		883 292	729 000		0	0
Total des charges		12 859 839	14 777 177	101%	14 626 875	14 848 170
Total recettes		13 159 690	14 936 523	102%	14 626 875	14 848 170
Total dépenses		12 859 839	14 777 177	101%	14 626 875	14 848 170
Bénéfice	3+4	299 851	159 346		0	0

Conférence des directrices et directeurs cantonaux
de l'instruction publique

Francis Jaeger | Chef de l'Unité de coordination Financement

26.03.2024

10.1.7 | F00v



Annexe 5

Comptes 2023 Types de coût / objets de coût

Compte de	Types de coûts	Comptes 2022		Budget 2023	Comptes 34.13.2023		Objets de coûts											
		31.12.2022	2022		34.13.2023	Concordat scolaire	Insuffisance des dépenses	Reconnaissance des dépenses	Accords de libre évolution	SNV	FMV	MDV	BFSV	MFV				
4000	Revenues																	
4099	Contribution fee cantons	9 827 475	9 759 819	11 578 375	11 535 647	9 864 557	816 000	376 330	149 730	46 160	83 990	227 260						
4100	Recettes d'exploitation	558 150	548 037	603 700	622 399	622 399												
4200	Taxes	665 000	659 859	720 000	1 154 354	72 467	1 031 887											
4300	Encasement des droits d'auteur	1 658 000	1 635 638	1 606 800	1 654 123	1 654 123												
4400	Indemnités payées par des tiers	120 000	120 000	120 000	120 000	120 000												
4500	Revenues extraordinaires	0	136 337	0	0													
	Total recettes	12 728 675	13 159 696	14 628 675	14 936 623	12 233 646	0	1 849 887	376 330	149 730	46 160	83 990	227 260					
3000	Dépenses																	
3099	Personnel	7 778 700	7 451 949	8 088 200	7 790 780	6 112 643	1 079 797	262 485	132 864	40 389	47 216	181 413						
3100	Charges d'exploitation	1 918 200	1 618 773	1 897 200	1 624 987	1 100 103	275 744	173 865	16 860	9 777	6 374	45 857						
3200	Taxes sur le produit d'exploitation	95 175	95 619	90 975	97 879	97 879												
3400	Dépenses de financement	2 840 500	2 939 256	4 545 500	4 544 121	38 621	4 300 500											
3800	Dépenses extraordinaires	0	853 292	0	720 000	580 000	140 000											
	Total des charges	12 728 675	12 859 839	14 628 675	14 777 677	7 828 646	4 300 500	1 684 548	376 330	149 730	46 160	83 990	227 260					
	Bénéfice (*) / Perte (-)	0	289 857	0	159 346	4 384 499	-4 300 500	155 346	0	0	0	0	0					
			2 999															

26.03.2024
ML/SJ/PM

Generalsekretariat | Secrétariat général
Haus der Kantone, Speichergasse 6, Postfach, CH-3001 Bern
+41 31 309 51 11, eds@edk.ch, eds.ch

